



TOTAL MAROC

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2020**

**COMPTES ANNUELS SOCIAUX
ET CONSOLIDES AU 31
DECEMBRE 2020**

Comptes sociaux au 31 décembre 2020

BILAN - ACTIF

(EN DIRHAMS)

	A C T I F	Au 31.12.2020			Au 31.12.2019
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	Immobilisations en non valeurs [A]	99.364.646,38	42.376.766,40	56.987.879,98	34.800.809,26
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	99.364.646,38	42.376.766,40	56.987.879,98	34.800.809,26
	Primes de remboursement des obligations				
	Immobilisations incorporelles [B]	120.423.025,83	28.160.845,56	92.262.180,27	92.229.154,12
	Immobilisations en Recherche et Dev .				
	Brev ets, marques, droits et valeurs similaires	34.268.188,48	28.160.845,56	6.107.342,92	6.074.316,77
	Fonds commercial	86.154.837,35		86.154.837,35	86.154.837,35
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles [C]	4.119.423.415,73	2.135.360.423,75	1.984.062.991,98	1.980.418.402,03
	Terrains	111.449.289,13		111.449.289,13	111.449.289,13
	Constructions	809.791.269,63	378.024.738,20	431.766.531,43	396.698.218,62
	Installations techniques, matériel et outillage	2.913.856.845,98	1.645.192.347,86	1.268.664.498,12	1.204.149.086,75
	Matériel de transport	25.925.386,56	22.808.926,46	3.116.460,10	563.954,67
	Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	116.160.487,27	89.334.411,23	26.826.076,04	28.968.396,57
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours	142.240.137,16		142.240.137,16	238.589.456,29
	Immobilisations financières [D]	215.607.387,89	23.680.023,31	191.927.364,58	213.070.863,05
	Prêts immobilisés	7.550.893,00		7.550.893,00	4.950.893,00
	Autres créances financières	13.825.001,82		13.825.001,82	13.888.476,98
	Titres de participation	194.231.493,07	23.680.023,31	170.551.469,76	194.231.493,07
	Autres titres immobilisés				
	Ecart de conversion actif [E]				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes financières				
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	4.554.818.475,83	2.229.578.059,02	2.325.240.416,81	2.320.519.228,46
	Stocks [F]	1.027.208.122,76	1.926.098,27	1.025.282.024,49	959.365.790,96
	Marchandises	924.846.900,40	552.932,47	924.293.967,93	868.862.937,00
	Matières et fournitures consommables	53.174.181,90		53.174.181,90	42.077.337,64
	Produits en cours				
	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis	49.187.040,46	1.373.165,80	47.813.874,66	48.425.516,32
	Créances de l'actif circulant [G]	1.363.990.073,11	191.876.394,66	1.172.113.678,45	1.755.089.210,06
	Fournis. débiteurs, avances et acomptes				
	Clients et comptes rattachés	914.989.370,02	191.876.394,66	723.112.975,36	1.259.155.032,98
	Personnel	5.389.639,35		5.389.639,35	6.629.009,76
	Etat	400.651.292,24		400.651.292,24	449.290.723,80
	Comptes d'associés				
	Autres débiteurs	15.604.776,50		15.604.776,50	27.194.568,50
	Comptes de régularisation- Actif	27.354.995,00		27.354.995,00	12.819.875,02
	Titres valeurs de placement [H]				1.088.944.719,20
	Ecart de conversion actif [I]	3.670.324,67		3.670.324,67	237.364,96
	Eléments circulants				
	TOTAL II (F+G+H+I)	2.394.868.520,54	193.802.492,93	2.201.066.027,61	3.803.637.085,18
	Trésorerie-Actif	1.529.278.989,77		1.529.278.989,77	226.764.724,68
	Chèques et valeurs à encaisser				
	Banques, T.G et C.C.P	1.529.235.622,94		1.529.235.622,94	226.736.496,29
	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	43.366,83		43.366,83	28.228,39
	TOTAL III	1.529.278.989,77		1.529.278.989,77	226.764.724,68
	TOTAL GENERAL I+II+III	8.478.965.986,14	2.423.380.551,95	6.055.585.434,19	6.350.921.038,32

BILAN - PASSIF

(EN DIRHAMS)

P A S S I F		AU 31.12.2020	AU 31.12.2019
F I N A N C E M E N T	CAPITAUX PROPRES (A)	2.282.557.520,84	2.345.785.772,24
	Capital social ou personnel (1)	448.000.000,00	448.000.000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	448.000.000,00	448.000.000,00
	Dont versé	448.000.000,00	448.000.000,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	44.800.000,00	44.800.000,00
	Autres réserves		
	Report à nouveau (2)	1.351.225.772,24	1.210.736.099,03
	Résultat en instance d'affectation		
	Résultat net de l'exercice (2)	438.531.748,60	642.249.673,21
	Total des capitaux propres (A)	2.282.557.520,84	2.345.785.772,24
	Capitaux propres assimilés (B)		
	Subvention d'investissement		
Provisions réglementées			
Dettes de financement (C)	898.260.788,85	951.722.651,37	
Emprunts obligataires			
Autres dettes de financement	898.260.788,85	951.722.651,37	
Provisions durables pour risques et charges (D)	111.189.285,24	88.710.024,55	
Provisions pour risques	68.343.940,19	52.407.385,75	
Provisions pour charges	42.845.345,05	36.302.638,80	
Ecart de conversion - passif (E)			
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A+B+C+D+E)	3.292.007.594,93	3.386.218.448,16	
Dettes du passif circulant (F)	2.759.882.442,76	2.805.988.795,18	
P A S S I F	Fournisseurs et comptes rattachés	1.963.729.259,59	2.429.933.696,57
	Clients créditeurs, avances et acomptes	28.285.082,55	27.035.555,42
	Personnel	37.334.777,29	37.205.684,55
	Organismes sociaux	15.456.456,13	12.905.797,92
	Etat	309.390.248,03	272.844.076,47
	Comptes d'associés	377.574.344,00	
	Autres créanciers	26.045.312,40	24.100.000,00
	Comptes de régularisation passif	2.066.962,77	1.963.984,25
	Autres provisions pour risques et charges (G)	3.670.324,67	237.364,96
	Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	25.071,83	1.277.343,86
TOTAL II (F+G+H)	2.763.577.839,26	2.807.503.504,00	
TRESORERIE PASSIF		157.199.086,16	
T R E S O R E R I E	Crédits d'escompte		
	Crédits de trésorerie		
	Banques de régularisation		157.199.086,16
	TOTAL III		157.199.086,16
TOTAL GENERAL I+II+III	6.055.585.434,19	6.350.921.038,32	

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+); déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(EN DIRHAMS)

	DESIGNATION	OPERATIONS		Au 31.12.2020 3 = 2 + 1	Au 31.12.2019 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
E X P L O I T A T I O N	I PRODUITS D'EXPLOITATION	12.594.457.964,76		12.594.457.964,76	16.605.774.250,73
	Ventes de marchandises (en l'état)	10.688.968.697,68		10.688.968.697,68	14.669.808.161,04
	Ventes de biens et services produits	89.206.961,97		89.206.961,97	103.634.196,61
	Chiffres d'affaires	10.778.175.659,65		10.778.175.659,65	14.773.442.357,65
	Variation de stocks de produits (1)	761.524,14		761.524,14	10.604.167,59
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation	1.508.382.072,29		1.508.382.072,29	1.673.103.441,90
	Autres produits d'exploitation	10.605.744,88		10.605.744,88	10.902.953,30
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	296.532.963,80		296.532.963,80	137.721.330,29
	Total I	12.594.457.964,76		12.594.457.964,76	16.605.774.250,73
	II CHARGES D'EXPLOITATION	11.806.573.427,81		11.806.573.427,81	15.705.190.192,91
	Achats revendus (2) de marchandises	10.347.812.654,40		10.347.812.654,40	14.388.854.986,29
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	211.716.162,22		211.716.162,22	207.286.078,23
Autres charges externes	493.299.666,24		493.299.666,24	535.338.331,77	
Impôts et taxes	8.282.914,22		8.282.914,22	8.635.272,31	
Charges de personnel	191.190.293,36		191.190.293,36	204.266.541,26	
Autres charges d'exploitation	971.109,73		971.109,73	3.907.701,98	
Dotations d'exploitation	553.300.627,64		553.300.627,64	356.901.281,07	
Total II	11.806.573.427,81		11.806.573.427,81	15.705.190.192,91	
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	787.884.536,95		787.884.536,95	900.584.057,82	
F I N A N C I E R	IV PRODUITS FINANCIERS	94.715.990,54		94.715.990,54	100.647.412,81
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	66.876.279,28		66.876.279,28	81.062.119,56
	Gains de change	24.203.194,57		24.203.194,57	11.183.650,11
	Interêts et autres produits financiers	3.399.151,73		3.399.151,73	3.745.674,38
	Reprises financières : transfert charges	237.364,96		237.364,96	4.655.968,76
	Total IV	94.715.990,54		94.715.990,54	100.647.412,81
	V CHARGES FINANCIERES	82.324.617,97		82.324.617,97	45.754.681,13
	Charges d'interêts	25.238.787,03		25.238.787,03	32.583.349,62
	Pertes de change	29.735.482,96		29.735.482,96	12.433.966,55
	Autres charges financières				500.000,00
Dotations financières	27.350.347,98		27.350.347,98	237.364,96	
Total V	82.324.617,97		82.324.617,97	45.754.681,13	
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	12.391.372,57		12.391.372,57	54.892.731,68	
RESULTAT COURANT (III+VI)	800.275.909,52		800.275.909,52	955.476.789,50	
N O N C O U R A N T	VIII PRODUITS NON COURANTS	25.405.441,99		25.405.441,99	29.448.176,71
	Produits des cessions d'immobilisations	212.566,67		212.566,67	5.452.713,44
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	2.192.875,32		2.192.875,32	563.775,43
	Reprises non courantes ; transferts de charges	23.000.000,00		23.000.000,00	23.431.687,84
	Total VIII	25.405.441,99		25.405.441,99	29.448.176,71
	IX CHARGES NON COURANTES	71.402.259,99		71.402.259,99	67.458.398,00
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	215.982,04		215.982,04	2.580.103,34
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	52.774.168,95		52.774.168,95	64.260.294,66
	Dotations non courantes aux amortissements et aux	18.412.109,00		18.412.109,00	618.000,00
	Total IX	71.402.259,99		71.402.259,99	67.458.398,00
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-45.996.818,00		-45.996.818,00	-38.010.221,29	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VI+X)	754.279.091,52		754.279.091,52	917.466.568,21	
XII IMPOTS SUR LES BENEFICES	315.747.342,92		315.747.342,92	275.216.895,00	
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	438.531.748,60		438.531.748,60	642.249.673,21	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	12.714.579.397,29		12.714.579.397,29	16.735.869.840,25	
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	12.276.047.648,69		12.276.047.648,69	16.093.620.167,04	
XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	438.531.748,60		438.531.748,60	642.249.673,21	

(1) Variation de stock : stock final - stock initial: Augmentation (+); Diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : Achats - variation de stock

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(EN DIRHAMS)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

		DESIGNATION	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
	1	Ventes de Marchandises (en l'état)	10.688.968.697,68	14.669.808.161,04
	2	(-) Achats revendus de marchandises	10.347.812.654,40	14.388.854.986,29
I	(=)	MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT	341.156.043,28	280.953.174,75
II	(+)	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	89.968.486,11	114.238.364,20
	3	Ventes de biens et services produits	89.206.961,97	103.634.196,61
	4	Variation stocks produits	761.524,14	10.604.167,59
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	(-)	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	705.015.828,46	742.624.410,00
	6	Achats consommés de matières et fournitures	211.716.162,22	207.286.078,23
	7	Autres charges externes	493.299.666,24	535.338.331,77
IV	(=)	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	-273.891.299,07	-347.432.871,05
	8	(+) Subventions d'exploitation	1.508.382.072,29	1.673.103.441,90
	9	(-) Impôts et taxes	8.282.914,22	8.635.272,31
	10	(-) Charges de personnel	191.190.293,36	204.266.541,26
V	(=)	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	1.035.017.565,64	1.112.768.757,28
	11	(+) Autres produits d'exploitation	10.605.744,88	10.902.953,30
	12	(-) Autres charges d'exploitation	971.109,73	3.907.701,98
	13	(+) Reprises d'exploitation, transferts de charges	296.532.963,80	137.721.330,29
	14	(-) Dotations d'exploitation	553.300.627,64	356.901.281,07
VI	(=)	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	787.884.536,95	900.584.057,82
VII	(+)	RESULTAT FINANCIER	12.391.372,57	54.892.731,68
VIII	(=)	RESULTAT COURANT (+ou-)	800.275.909,52	955.476.789,50
IX	(+)	RESULTAT NON COURANT	-45.996.818,00	-38.010.221,29
	15	(-) Impôts sur les résultats	315.747.342,92	275.216.895,00
X	(=)	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	438.531.748,60	642.249.673,21

II- CAPACITE DE FINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

1		Résultat net de l'exercice	438.531.748,60	642.249.673,21
		Bénéfice +	438.531.748,60	642.249.673,21
		Perte -		
2	(+)	Dotations d'exploitation (1)	285.741.628,20	257.314.770,67
3	(+)	Dotations financières (1)	23.680.023,31	
4	(+)	Dotations non courantes (1)	18.412.109,00	618.000,00
5	(-)	Reprises d'exploitation (2)	33.178.984,56	41.137.458,07
6	(-)	Reprises financières (2)		500.000,00
7	(-)	Reprises non courantes (2) (3)	1.000.000,00	23.431.687,84
8	(-)	Produits des cessions d'immobilisation	212.566,67	5.452.713,44
9	(+)	Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées	215.982,04	2.580.103,34
XI		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	732.189.939,92	832.240.687,87
10	(-)	Distributions de bénéfices	501.760.000,00	501.760.000,00
XI		AUTOFINANCEMENT	230.429.939,92	330.480.687,87

1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

TABLEAU DE FINANCEMENT

(EN DIRHAMS)

I. SYNTHES DES MASSES DU BILAN	Au 31.12.2020		Au 31.12.2019		Variation a - b	
	a	b	Emplois		Ressources	
			c	d		
Financement permanent	3.292.007.594,93	3.386.218.448,16	94.210.853,23			
Moins Actif immobilisé	2.325.240.416,81	2.320.519.228,46	4.721.188,35			
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	966.767.178,12	1.065.699.219,70	98.932.041,58			
Actif circulant	2.201.066.027,61	3.803.637.085,18			1.602.571.057,57	
Moins Passif circulant	2.763.577.839,26	2.807.503.504,00	43.925.664,74			
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	- 562.511.811,65	996.133.581,18				1.558.645.392,83
TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) (A - B)	1.529.278.989,77	69.565.638,52	1.459.713.351,25			

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Au 31.12.2020		Au 31.12.2019	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		230.429.939,92		330.480.687,87
+ Capacité d'autofinancement		732.189.939,92		832.240.687,87
- Distributions de bénéfices	501.760.000,00		501.760.000,00	
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		366.041,83		8.605.708,30
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		212.566,67		5.452.713,44
+ Cessions d'immobilisations financières				2.000.000,00
+ Récupérations sur créances immobilisées		153.475,16		1.152.994,86
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES ©				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		18.674.482,42		16.871.687,66
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		249.470.464,17		355.958.083,83
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	234.206.160,81		345.149.934,78	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1.209.213,60		1.123.665,33	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	230.306.947,21		332.126.269,45	
+ Acquisitions d'immobilisations financières			9.800.000,00	
+ Augmentation des créances immobilisées	2.690.000,00		2.100.000,00	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	72.136.344,94		70.708.281,17	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	42.060.000,00		26.700.000,00	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	348.402.505,75		442.558.215,95	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		1.558.645.392,83	891.943.606,97	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	1.459.713.351,25			978.543.739,09
TOTAL GENERAL	1.808.115.857,00	1.808.115.857,00	1.334.501.822,92	1.334.501.822,92

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Exercice clos le 31/12/2020

N A T U R E	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	61.304.646,38	42.060.000,00				4.000.000,00		99.364.646,38
Frais préliminaires								
Charges à répartir sur plusieurs exercices	61.304.646,38	42.060.000,00				4.000.000,00		99.364.646,38
Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118.021.337,17	1.209.213,60		1.192.475,06				120.423.025,83
Immob. En recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	31.866.499,82	1.209.213,60		1.192.475,06				34.268.188,48
Fonds commercial	86.154.837,35							86.154.837,35
Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.891.053.601,54	230.306.947,21		141.429.922,45	744.657,96		142.622.397,51	4.119.423.415,73
Terrains	111.449.289,13							111.449.289,13
Constructions	744.982.134,45	37.583.814,98		27.225.320,20				809.791.269,63
Installat. Techniques, matériel et outillage	2.662.058.306,96	143.631.559,46		108.893.637,52	726.657,96			2.913.856.845,98
Matériel de transport	22.862.044,97	58.473,00		3.004.868,59				25.925.386,56
Mobilier, matériel bureau et aménagements	111.112.369,74	2.760.021,39		2.306.096,14	18.000,00			116.160.487,27
Immobilisations corporelles diverses								
Immobilisations corporelles en cours	238.589.456,29	46.273.078,38					142.622.397,51	142.240.137,16
TOTAL GENERAL	4.070.379.585,09	273.576.160,81		142.622.397,51	744.657,96	4.000.000,00	142.622.397,51	4.339.211.087,94

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2020

N A T U R E	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissement sur les immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement en fin d'exercice 4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	26.503.837,12	19.872.929,28	4.000.000,00	42.376.766,40
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	26.503.837,12	19.872.929,28	4.000.000,00	42.376.766,40
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25.792.183,05	2.368.662,51		28.160.845,56
Immob. En recherche et développement				
Brevets, marques droits et valeurs similaires	25.792.183,05	2.368.662,51		28.160.845,56
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.910.635.199,51	225.253.900,16	528.675,92	2.135.360.423,75
Terrains				
Constructions	348.283.915,83	29.740.822,37		378.024.738,20
Installations techniques, matériel et outillage	1.457.909.220,21	187.793.803,57	510.675,92	1.645.192.347,86
Matériel de transport	22.298.090,30	510.836,16		22.808.926,46
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	82.143.973,17	7.208.438,06	18.000,00	89.334.411,23
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	1.962.931.219,68	247.495.491,95	4.528.675,92	2.205.898.035,71

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31/12/2020

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
						6	7	8	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
COMPAGNIE D'ENTREPOSAGE COMMUNAUTAIRE ISMAILIA GAZ	STOCKAGE	39.600.000,00	23,22	9.197.600,00	9.197.600,00	31/12/2019	106.004.154,46	12.165.008,49	2.322.601,01
GAZBER	EMPLISSAGE-GAZ	20.000.000,00	19,99	4.000.000,00	4.000.000,00	31/12/2019	36.517.044,52	11.443.898,12	2.280.000,00
SOCIETE D'ENTROPOSAGE DE JORF LASFAR	EMPLISSAGE-GAZ	25.000.000,00	99,99	25.000.000,00	25.000.000,00	31/12/2020	33.678.016,59	6.178.016,59	4.325.434,46
SOCIETE DAKHLA DES HYDROCARBURES	STOCKAGE	30.000.000,00	49,99	15.000.000,00	15.000.000,00	31/12/2019	52.785.772,34	12.320.066,44	5.000.000,00
PETROCAB	STOCKAGE	22.000.000,00	33,00	7.399.964,00	7.399.964,00	31/12/2019	62.284.452,09	4.400.000,00	2.999.986,36
SOFRENOR	CABOTAGE	40.000.000,00	8,71	1.620.150,00	1.620.150,00	31/12/2019	124.650.436,62	16.505.130,67	
SOMAS	FABRICATION DES RESERVOIRS	45.319.900,00	17,15	9.300.000,00	9.300.000,00	31/12/2019	101.500.367,77	18.772.508,96	2.487.040,00
OUARGAZ	STOCKAGE	60.000.000,00	6,00	8.394.004,00	8.394.004,00	31/12/2019	274.776.067,60	42.923.227,51	1.800.000,00
SALAM GAZ	EMPLISSAGE-GAZ	32.150.000,00	99,99	33.613.154,53	20.865.139,08	31/12/2020	20.871.138,45	-3.875.934,10	
MAHATTA	APP-STOCKAGE-EMPLISSAGE	150.000.000,00	19,99	38.438.680,54	38.438.680,54	31/12/2019	497.463.139,43	222.282.713,85	44.000.000,00
SOCICA	GESTION DES STATIONS	100.000,00	100,00	100.000,00	100.000,00	31/12/2020	2.070.174,60	1.950.174,60	1.661.217,45
S.I MERCEDES	IMMOBILIER	956.760,00	1,21	7.015,00	7.015,00	31/12/2015	12.167.095,45	630.397,54	
S.I NAPHTEA	IMMOBILIER	5.000,00	90,00	8.325,00	8.325,00	31/12/2016			
BANQUE POPULAIRE	IMMOBILIER	20.000,00	13,00	2.600,00	2.600,00	31/12/2016			
SHBM	BANQUE			50.000,00	50.000,00	31/12/2016			
TMRDA	EXPLOITATION DEPOT	20.000.000,00	49,00	9.800.000,00	9.800.000,00	31/12/2020	19.451.206,61	-443.598,32	
	GESTION PETROLIERE	32.300.000,00	100,00	32.300.000,00	21.367.992,14	31/12/2020	21.367.992,14	-2.251.618,53	
TOTAL				194.231.493,07	170.551.469,76				66.876.279,28

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice clos le 31/12/2020

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé			23.680.023,31					23.680.023,31
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	88.710.024,55	38.246.136,25		18.412.109,00	33.178.984,56		1.000.000,00	111.189.285,24
SOUS TOTAL (A)	88.710.024,55	38.246.136,25	23.680.023,31	18.412.109,00	33.178.984,56		1.000.000,00	134.869.308,55
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	188.830.023,22	267.558.999,44			262.586.529,73			193.802.492,93
5. Autres Provisions pour risques et charges	237.364,96		3.670.324,67			237.364,96		3.670.324,67
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	189.067.388,18	267.558.999,44	3.670.324,67		262.586.529,73	237.364,96		197.472.817,60
TOTAL (A+B)	277.777.412,73	305.805.135,69	27.350.347,98	18.412.109,00	295.765.514,29	237.364,96	1.000.000,00	332.342.126,15

TABLEAU DES CREANCES

Exercice clos le 31/12/2020

Créances (en dirhams)	Total	Analyse par Echéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et les organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par les effets
De l'Actif Immobilisé	21.375.894,82	21.318.484,04	57.410,78				12.792.706,63	
- Prêts immobilisés	7.550.893,00	7.550.893,00						
- Autres créances financières	13.825.001,82	13.767.591,04	57.410,78				12.792.706,63	
De l'Actif circulant	1.363.990.073,11	256.065.857,04	1.107.924.216,07	205.557.232,66	26192.839,90	445.345.053,24	20.686.674,82	132.086.535,03
- Clients et comptes rattachés	914.989.370,02	190.954.086,27	724.035.283,75	205.557.232,66	26192.839,90	44.693.761,00	20.686.674,82	132.086.535,03
- Personnel	5.389.639,35		5.389.639,35					
- Etat	400.651.292,24	55.239.168,94	345.412.123,30			400.651.292,24		
- Autres débiteurs	15.604.776,50	8.116.749,50	7.488.027,00					
- Compte de régularisation-Actif	27.354.995,00	1.755.852,33	25.599.142,67					
TOTAL	1.385.365.967,93	277.384.341,08	1.107.981.626,85	205.557.232,66	26192.839,90	445.345.053,24	33.479.381,45	132.086.535,03

TABLEAU DES DETTES

Exercice clos le 31/12/2020

Dettes (en dirhams)	Total	Analyse par Echéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	898.260.788,85	841.117.931,69	57.142.857,16			524.797.342,25		
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	898.260.788,85	841.117.931,69	57.142.857,16			524.797.342,25		
DU PASSIF CIRCULANT	2.759.882.442,76	260.762.882,14	2.499.119.560,62		1.204.818.473,25	372.173.910,45	411.522.295,08	
- Fournisseurs et comptes rattachés	1.963.729.259,59	260.762.882,14	1.702.966.377,45		1.204.818.473,25	47.327.206,29	387.522.295,08	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	28.285.082,55		28.285.082,55					
- Personnel	37.334.777,29		37.334.777,29					
- Organismes sociaux	15.456.456,13		15.456.456,13			15.456.456,13		
- Etat	309.390.248,03		309.390.248,03			309.390.248,03		
- Autres créanciers	26.045.312,40		26.045.312,40				24.000.000,00	
- Comptes de régularisation - Passif	2.066.962,77		2.066.962,77					
TOTAL	3.658.143.231,61	1.101.880.813,83	2.556.262.417,78		1.204.818.473,25	896.971.252,70	411.522.295,08	

TABLEAU DES DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Exercice clos le 31/12/2020

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et Lieu d'inscription	Objet	Valeur Nette Comptable de la sûreté donnée
Sûretés données					
NEANT					
Sûretés reçues					
Hypothèques reçus	42.560.668,08	Hypothèques			
Nantissements reçus	NEANT				

TABLEAU DES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Exercice clos le 31/12/2020

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals ou cautions (sur marchés et autres)	62.443.516,50	80.273.640,23
- Autres engagements donnés (Cautions en Douane)	33.000.000,00	33.000.000,00
Engagements reçus	Montant Exercice	Montant Exercice Précédent
- Avals ou cautions clients	175.653.035,55	175.662.873,91
- Autres engagements reçus		

ETAT DES DEROGATIONS

Exercice clos le 31/12/2020

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice clos le 31/12/2020

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II- Changements affectant les règles de présentation		NEANT

ETAT DES PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la réglementation en vigueur, les exercices 2018, 2019 et 2020 ne sont toujours pas prescrits. Les déclarations fiscales de la société au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des vérifications et d'éventuels redressements, au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision. Les déclarations sociales de la CNSS pourraient faire l'objet d'un contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

La société Total Maroc a reçu, en mars 2017, un avis de vérification de la part de l'office des changes, portant sur l'exercice 2017 et les exercices antérieurs. Total Maroc a mis à la disposition des inspecteurs vérificateurs l'ensemble des documents et pièces justificatives demandés. Total Maroc a répondu à la première lettre de constatation des anomalies le 21 mai 2019 et à la deuxième lettre des infractions retenues le 9 décembre 2019.



**Building a better
working world**

ERNST & YOUNG et Associés
37, Bd Abdelatif Ben Fadoul
22 050, Casablanca
Maroc

FINACS

258, Bd Bordeaux et Rd My Youssef
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
Total Maroc S.A.
146, bd Mohamed Zerktouni – 20000
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Total Maroc S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2.262.557.520,84 MAD dont un bénéfice net de 438.531.748,80 MAD. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 Mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence du point décrit dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserve* » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Total Maroc S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

La société a reçu de la part du Conseil de la Concurrence, une notification de griefs en date du 22 mai 2019, puis un rapport d'instruction en date du 14 janvier 2020. A ce jour, la société a rejeté l'ensemble des griefs dans les deux réponses respectives adressées au Conseil de la Concurrence et n'a constaté aucune provision à ce titre. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue finale de cette procédure et son impact éventuel sur le résultat et les capitaux propres de la société au 31 décembre 2020.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observation

Nous attirons l'attention sur l'état annexe B15 de l'ETIC qui fait état d'un contrôle de l'Office des Changes dont la société fait l'objet depuis mars 2017 et portant sur les exercices 2017 et antérieurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

• Évaluation des remises de fin d'année et des rabais commerciaux

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de son activité, la société accorde des remises de fin d'année et des rabais commerciaux fondés sur des objectifs de performance.</p> <p>Les provisions y afférentes sont estimées sur une base contractuelle et de l'appréciation de la direction des performances opérationnelles.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison du degré de jugement important qui s'exerce dans la détermination de ces estimations.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▸ examiné les procédures mises en œuvre par la société afin d'identifier et recenser les clauses contractuelles correspondant aux remises ;▸ vérifié par sondage le calcul de la provision pour remises en remontant aux clauses contractuelles et aux volumes réalisés au titre de l'année ;▸ apprécié la fiabilité des estimations par rapport aux montants effectivement accordés jusqu'à la date la plus proche de l'émission de notre rapport et par rapport aux évaluations effectuées au titre des années précédentes ;▸ vérifié par sondage la cohérence de la provision pour remises avec les négociations en cours avec les différents clients par entretien avec les directions concernées.

• **Provision pour risques significatifs, et passifs éventuels**

Risque identifié	Notre réponse
<p>La société est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les risques sociaux et réglementaires.</p> <p>Les provisions pour risques constituent un point clé de notre audit compte tenu de la diversité des risques auxquels la société est exposée et du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ces risques et des montants comptabilisés en provisions, tel qu'exposés dans l'état B15 « Passifs éventuels » de l'ETIC et du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> » examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée et à nous faire confirmer par les conseils externes de la société notre compréhension des litiges et réclamations ; » prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique, de la documentation correspondante et évaluer leur cohérence avec les réponses aux confirmations externes ; » apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction, pour estimer le montant des provisions comptabilisées ; » examiner le caractère approprié des informations relatives à ces passifs éventuels présentés dans l'état B15 « Passifs éventuels » de l'ETIC.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevés au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Associés



ERNST & YOUNG
Associés
137, B. 1
BOULEVARD ANCA
BOULEVARD ANCA
20150 CASABLANCA
Tél : 05 22 49 01 20 Fax : 05 22 47 59 77

Hicham DIOURI
Associé

FINACS



FINACS S.A.R.L
FINANCIAL AND TAX CONSULTING SERVICES
130, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190, 192, 194, 196, 198, 200, 202, 204, 206, 208, 210, 212, 214, 216, 218, 220, 222, 224, 226, 228, 230, 232, 234, 236, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266, 268, 270, 272, 274, 276, 278, 280, 282, 284, 286, 288, 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 304, 306, 308, 310, 312, 314, 316, 318, 320, 322, 324, 326, 328, 330, 332, 334, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 348, 350, 352, 354, 356, 358, 360, 362, 364, 366, 368, 370, 372, 374, 376, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 390, 392, 394, 396, 398, 400, 402, 404, 406, 408, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434, 436, 438, 440, 442, 444, 446, 448, 450, 452, 454, 456, 458, 460, 462, 464, 466, 468, 470, 472, 474, 476, 478, 480, 482, 484, 486, 488, 490, 492, 494, 496, 498, 500, 502, 504, 506, 508, 510, 512, 514, 516, 518, 520, 522, 524, 526, 528, 530, 532, 534, 536, 538, 540, 542, 544, 546, 548, 550, 552, 554, 556, 558, 560, 562, 564, 566, 568, 570, 572, 574, 576, 578, 580, 582, 584, 586, 588, 590, 592, 594, 596, 598, 600, 602, 604, 606, 608, 610, 612, 614, 616, 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 638, 640, 642, 644, 646, 648, 650, 652, 654, 656, 658, 660, 662, 664, 666, 668, 670, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 684, 686, 688, 690, 692, 694, 696, 698, 700, 702, 704, 706, 708, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 722, 724, 726, 728, 730, 732, 734, 736, 738, 740, 742, 744, 746, 748, 750, 752, 754, 756, 758, 760, 762, 764, 766, 768, 770, 772, 774, 776, 778, 780, 782, 784, 786, 788, 790, 792, 794, 796, 798, 800, 802, 804, 806, 808, 810, 812, 814, 816, 818, 820, 822, 824, 826, 828, 830, 832, 834, 836, 838, 840, 842, 844, 846, 848, 850, 852, 854, 856, 858, 860, 862, 864, 866, 868, 870, 872, 874, 876, 878, 880, 882, 884, 886, 888, 890, 892, 894, 896, 898, 900, 902, 904, 906, 908, 910, 912, 914, 916, 918, 920, 922, 924, 926, 928, 930, 932, 934, 936, 938, 940, 942, 944, 946, 948, 950, 952, 954, 956, 958, 960, 962, 964, 966, 968, 970, 972, 974, 976, 978, 980, 982, 984, 986, 988, 990, 992, 994, 996, 998, 1000

Anas ABOU EL MIKIAS
Associé

Comptes consolidés au 31 Décembre 2020 (Référentiel IFRS)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(en milliers de Dirhams)

ACTIF	Déc- 20	Déc- 19
Actifs non courants		
Ecart d'acquisition	86 155	86 155
Immobilisations incorporelles	4 505	4 450
Immobilisations corporelles	2 331 081	2 170 035
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	178 965	175 443
Autres actifs financiers	95 350	92 635
Impôts différés actifs	67 854	69 471
Total actifs non courants	2 763 910	2 598 189
Actifs courants		
Stocks	1 045 629	982 716
Clients et comptes rattachés	748 737	1 228 336
Autres créances	601 500	658 485
Autres actifs financiers courants		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 678 457	1 324 290
Total actifs courants	4 074 323	4 193 827
Total actif	6 838 233	6 792 016
PASSIF	Déc- 20	Déc- 19
Capitaux propres		
Capital	448 000	448 000
Primes et réserves consolidées	1 862 029	1 912 595
Ecart de conversion	(10 951)	(8 241)
Total des capitaux propres - part du Groupe	2 299 078	2 352 354
Intérêts ne conférant pas le contrôle		
Total des capitaux propres	2 299 078	2 352 354
Passifs non courants		
Engagements envers le personnel	27 014	22 109
Provisions et autres passifs non courants	246 795	225 430
Dettes financières non courantes	534 034	451 525
Total passifs non courants	807 843	699 064
Passif courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 978 386	2 249 696
Autres créditeurs et dettes diverses	1 337 620	928 269
Dettes financières courantes	352 947	508 693
Autres passifs financiers courants	12 485	4 066
Provisions et autres passifs courants	49 874	49 874
Total passifs courants	3 731 312	3 740 598
Total passif et capitaux propres	6 838 233	6 792 016

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers de Dirhams)	Déc-20	Déc-19
Ventes de produits de l'activité	8 754 141	12 228 515
Prestations de services	69 803	81 343
Chiffre d'affaires	8 823 944	12 309 858
Achats, nets de variation de stocks	(6 883 110)	(10 240 767)
Charges d'exploitation	(820 971)	(885 070)
Dotations aux amortissements	(295 226)	(302 360)
Autres produits	15 699	45 584
Autres charges	(77 405)	(80 451)
Résultat opérationnel	762 931	846 793
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4.947	6 995
Coût de l'endettement financier brut	(39 423)	(32 859)
Coût de l'endettement financier brut	(34 476)	(25 864)
Autres produits financiers	33 092	26 327
Autres charges financières	(42.841)	(19 546)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	718 705	827 710
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées	55 532	52 186
Impôts sur les résultats	(323 033)	(280 036)
Résultat net de l'ensemble consolidé	451 205	599 860
Part du Groupe	451.205	599 860
Résultat net par action (en Dirhams)	50	67
Résultat net dilué par action (en Dirhams)	50	67
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action	8 960 000	8 960 000
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	8 960 000	8 960 000

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers de Dirhams)	Déc-20	Déc-19
Résultat de l'exercice	451 205	599 860
Pertes et gains actuariels	(3 927)	(5 832)
Effet d'impôt	1 217	1 808
Résultat Global	448 495	595 836
Intérêts Minoritaires		
Résultat Global net - Part du groupe	448 495	595 836

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(En milliers de Dirhams)	Déc-20	Déc-19
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	451 205	599 860
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	290 773	302 144
Provisions et impôts différés	21 497	(31 952)
Ajustement de juste valeur par résultat	8 419	6 612
(Plus) Moins-values sur cessions d'actifs	3 760	(3 073)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(3 533)	6 814
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	615 392	205 897
Flux de trésorerie d'exploitation	1 387 512	1 086 302
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		
Investissements corporels et incorporels	(455 847)	(700 925)
Acquisition d'actifs financiers		(7 800)
Augmentation des prêts non courants	(3 751)	(2 100)
Investissements	(459 598)	(710 825)
Produit de cessions d'actifs corporels et incorporels	213	5 453
Remboursement de prêts non courants	1 036	1 171
Désinvestissement	1 249	6 624
Flux de trésorerie d'investissement	(458 349)	(704 201)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		
Dividendes payés :		
- aux actionnaires de la société mère	(501 760)	(501 760)
Variation des dettes financières	94 148	244 633
Flux de trésorerie de financement	(407 611)	(257 127)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	521 552	124 974
Trésorerie en début de période	924 068	799 094
Trésorerie à la fin de période	1 445 620	924 068

ETAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers de Dirhams)

	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2019	448 000		1 812 478		(4 217)	2 256 261		2 256 261
Résultat net			599 860			599 860		599 860
Autres éléments du résultat global					(4 024)	(4 024)		(4 024)
Résultat global			599 860		(4 024)	595 836		595 836
Dividendes distribués			(501 760)			(501 760)		(501 760)
Augmentation de capital								
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle								
Autres variations			2 016			2 016		2 016
Au 31 décembre 2019	448 000		1 912 595		(8 241)	2 352 354		2 352 354

(en milliers de Dirhams)

	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2020	448 000		1 912 595		(8 241)	2 352 354		2 352 354
Résultat net			451 205			451 205		451 205
Autres éléments du résultat global					(2 710)	(2 710)		(2 710)
Résultat global			451 205		(2 710)	448 495		448 495
Dividendes distribués			(501 760)			(501 760)		(501 760)
Augmentation de capital								
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle								
Autres variations			(11)			(11)		(11)
Au 31 décembre 2020	448 000		1 862 029		(10 951)	2 299 078		2 299 078



**Building a better
working world**

ERNST & YOUNG et Associés
37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
20 050, Casablanca
Maroc

FINACS

250, Bd Bordeaux et Bd My Youssef,
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
Total Maroc
146, bd Mohamed Zerktouni
20000 Casablanca

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société TOTAL MAROC S.A. et de ses filiales (Groupe TOTAL MAROC), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 2.299.078 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 451.205. Ces états ont été préparés dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserve* » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

La société TOTAL MAROC S.A. a reçu de la part du Conseil de la Concurrence, une notification de griefs en date du 22 mai 2019, puis un rapport d'instruction en date du 14 janvier 2020. A ce jour, la société a rejeté l'ensemble des griefs dans les deux réponses respectives adressées au Conseil de la Concurrence et n'a constaté aucune provision à ce titre. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue finale de cette procédure et son impact éventuel sur le résultat et les capitaux propres du groupe TOTAL MAROC au 31 décembre 2020.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note annexe 27 « Passifs éventuels » aux états financiers du groupe qui fait état d'un contrôle de l'Office des Changes dont la société TOTAL MAROC S.A. fait l'objet depuis mars 2017 et portant sur les exercices 2017 et antérieurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

- **Évaluation des remises de fin d'année et des rabais commerciaux de Total Maroc**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de son activité, la société Total Maroc S.A. accorde des remises de fin d'année et des rabais commerciaux fondés sur des objectifs de performance.</p> <p>Les provisions y afférentes sont estimées sur une base contractuelle et de l'appréciation de la direction des performances opérationnelles.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison du degré de jugement important qui s'exerce dans la détermination de ces estimations.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ examiné les procédures mises en œuvre par la société afin d'identifier et recenser les clauses contractuelles correspondant aux remises ; ▶ vérifié par sondage le calcul de la provision pour remises en remontant aux clauses contractuelles et aux volumes réalisés au titre de l'année ; ▶ apprécié la fiabilité des estimations par rapport aux montants effectivement accordés jusqu'à la date la plus proche de l'émission de notre rapport et par rapport aux évaluations effectuées au titre des années précédentes ; ▶ vérifié par sondage la cohérence de la provision pour remises avec les négociations en cours avec les différents clients par entretien avec les directions concernées.

▪ **Provision pour risques significatifs, et passifs éventuels**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe TOTAL MAROC est exposé à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les risques sociaux et réglementaires.</p> <p>Les provisions pour risques constituent un point clé de notre audit compte tenu de la diversité des risques auxquels le groupe est exposé et du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ces risques et des montants comptabilisés en provisions, tel qu'exposés dans l'état « Passifs éventuels » des annexes des états financiers et du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin de recenser les risques auxquels elle est exposée et à nous faire confirmer par les conseils externes du groupe notre compréhension des litiges et réclamations ; ▶ prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique, de la documentation correspondante et évaluer leur cohérence avec les réponses aux confirmations externes ; ▶ apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction, pour estimer le montant des provisions comptabilisées ; ▶ examiner le caractère approprié des informations relatives à ces passifs éventuels présentés dans la note annexe « Passifs éventuels » des états financiers.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

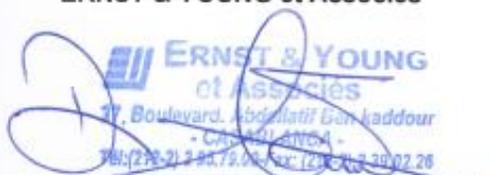
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Associés



Hicham DIOURI
Associé

FINACS



Anas ABOU EL MIKIAS
Associé

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Société	Méthode de consolidation	Au 31 Décembre 2020		Au 31 Décembre 2019	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Total SA	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Gazber	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Ouargaz	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Mahatta	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
TMRDA	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Salam Gaz	Mise en équivalence	20%	20%	20%	20%
SEJ	Mise en équivalence	50%	50%	50%	50%
SDH	Mise en équivalence	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%

Contact Communication Financière :

Email : comfi@total.co.ma

Tél : 05 22 43 22 43

Notes aux comptes consolidés 2020

SOMMAIRE

Note 1. Règles et méthodes comptables	32
Note 2. Evolution du périmètre de consolidation au cours de la période	44
Note 3. Informations sectorielles	45
Note 4. Chiffre d’Affaires	46
Note 5. Achats et autres charges d’exploitation.....	47
Note 6. Frais de personnel et effectifs	48
Note 7. Amortissements et provisions d’exploitation.....	49
Note 8. Autres produits et charges d’exploitation	49
Note 9. Résultat financier	50
Note 10. Impôts.....	50
Note 11. Participations dans les entreprises associées.....	53
Note 12. Résultat par action.....	54
Note 13. Goodwill (Ecart d’acquisition).....	54
Note 14. Immobilisations incorporelles	55
Note 15. Immobilisations corporelles	56
Note 16. Autres actifs financiers.....	57
Note 17. Stocks et en-cours	58
Note 18. Créances clients et autres débiteurs.....	59
Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie	59
Note 20. Provisions et autres passifs.....	60
Note 21. Avantages du personnel	61
Note 22. Dettes financières	62
Note 23. Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	62
Note 24. Instruments financiers	63
Note 25. Contrats de location simple.....	65
Note 26. Autres engagements	65
Note 27. Passifs eventuels.....	65
Note 28. Parties liés.....	66
Note 29. Périmètre de consolidation.....	67

NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.3 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 15 juillet 2009, les états financiers consolidés du Groupe Total Maroc sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2020 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe suit régulièrement les dernières publications de l'IASB et de l'IFRIC.

Le Groupe Total Maroc avait opté, dans le cadre de la norme IAS 1 révisée, pour la présentation du résultat global en deux états :

- Etat détaillant les composants du résultat (état du résultat) ;
- Etat commençant par le résultat et détaillant les autres éléments du résultat global (état du résultat global).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

1.2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.3. Principes de consolidation

1.3.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Le contrôle est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles où il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

1.3.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint ou une influence notable, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées conformément aux dispositions de l'IFRS 9.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote-part détenue par le groupe.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme (i.e. les entités sont consolidées mais présentées sur une seule ligne de l'actif et du passif).

1.3.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe. Les participations non significatives sont traitées en tant que titres disponibles à la vente (AFS).

1.3.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

1.3.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe Total Maroc sont consolidées à partir des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

1.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Total Maroc est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit dans la note « 1.14 Instruments de couverture » ci-après.

1.5. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non

courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « 1.6 Goodwill ».

1.6. Goodwill

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

1.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire.

1.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) des immobilisations corporelles ou de leurs composants harmonisées et fixées au niveau du groupe pour toutes les filiales :

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. Ce mode d'amortissement reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques liés à l'actif.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, par type d'immobilisation, se présentent comme suit :

Type d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Constructions	Linéaire	10 ans – 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	10 ans – 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	Linéaire	10 ans

1.9. Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 un contrat de location est un contrat qui confère le droit d'utiliser un actif identifié pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

À la date d'effet, le preneur doit comptabiliser à l'actif un droit d'utilisation, et au passif une dette. Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés à laquelle s'ajoute le cas échéant les coûts directs encourus pour la conclusion du contrat. Les loyers variables ou les prestations de services liés au contrat ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant du droit d'usage et des dettes de location et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières.

Les contrats de location qui sont de courte durée ou qui porte sur des actifs de faible valeur ne sont comptabilisés ni dans les droits d'usage ni dans la dette, conformément aux exemptions de la norme.

Pour la détermination du taux marginal d'endettement utilisé pour le calcul des dettes de location, il a été tenu compte de la durée moyenne pondérée des paiements et du risque pays.

1.10. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq et d'une valeur terminale.

1.11. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ».

Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

1.12. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition encouru pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent.

Le prix de revient des stocks de produits pétroliers structurés est déterminé selon le prix de structure de la quinzaine publié par le ministère de l'énergie et des mines et celui des autres stocks est calculé selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.13. Actifs financiers

1.13.1. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en apercevoir les seuls flux contractuels,
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dus.

1.13.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie et par la vente d'actifs financiers ;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dus.

1.13.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat

Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat. L'entité peut néanmoins décider de présenter les variations de juste valeur d'instruments de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global à la condition qu'il ne soit :

- Ni détenu à des fins de transaction,
- Ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un groupement d'entreprise au sens d'IFRS 3.

Ce choix est irrévocable et n'empêche pas de continuer de comptabiliser les dividendes en résultat net. En revanche les variations de juste valeur enregistrées en résultat global ne pourront jamais être recyclées en résultat.

Le modèle de dépréciation repose sur la constatation immédiate des pertes attendues (Expected Loss) pour tous les actifs évalués au coût amorti ou en juste valeur par les autres éléments du résultat global.

1.14. Instruments de couverture

Les opérations de couverture peuvent être réalisées avec un instrument dérivé (sauf les options vendues) mais aussi un actif ou un passif non dérivé évalué à la juste valeur par le biais du résultat global à condition qu'ils soient conclus avec un tiers extérieur au Groupe.

En application de la norme IFRS 9 :

- Les pertes ou profits résultant de la réévaluation à la juste valeur de l'instrument de couverture doit être comptabilisé en résultat net ou en résultat global si l'instrument couvert est un instrument de capitaux propres pour lequel l'entité a opté pour la comptabilisation en autres éléments du résultat global,
- Symétriquement, le profit ou la perte sur l'élément couvert doit être comptabilisé dans le résultat. En revanche les variations de juste valeur des instruments de capitaux propres pour lesquels il a été fait l'option pour une évaluation en autres éléments du résultat global sont maintenues en autres éléments du résultat global.

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs à activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

1.16. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

1.17. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

1.18. Avantages du personnel

Le Groupe participe à des régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels qu'ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat.

Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « charges d'exploitation ».

1.19. Provisions et autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

1.20. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport, en cas d'insuffisance, ces frais restants sont comptabilisés en charges.

1.21. Passifs financiers

1.21.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

1.21.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créiteurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

1.22. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- Ventes de biens ;
- Ventes de prestation de services ;

L'entité comptabilise les produits des activités ordinaires au moment du transfert du contrôle de l'actif, objet du contrat au client. Ce principe fondamental est présenté sous forme d'un modèle de cinq étapes :

- Identification du contrat : un contrat n'existe que si les parties au contrat l'ont approuvé et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives et que l'entité peut identifier les droits de chacune des parties en ce qui concerne les biens et les services visés par le contrat.
- Identification des obligations de prestations : les biens et les services promis dans le contrat sont appréciés et identifiés.

- Détermination du prix de transaction : le prix de la transaction est le montant en contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou services promis à un client à l'exclusion des sommes perçues pour le compte d'un tiers (TVA...).
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestations : le prix de la transaction est réparti entre toutes les obligations distinctes, proportionnellement au prix de vente spécifique du bien ou du service correspondant à chacune des obligations lors de la prise d'effet du contrat.
- Reconnaissance du chiffre d'affaires : les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie (transfert au client du contrôle d'actif).

1.23. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent notamment :

- Redevances réseau ;
- Prestations de services Cartes ;
- Autres produits.

1.24. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des comptes courants d'associés, des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement éventuellement).

La dette nette consolidée correspond à la dette brute moins la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

1.25. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif.

NOTE 2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIODE

2.1. Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2020.

- **Activités abandonnées**

Le groupe ne dispose pas d'activités abandonnées en 2020.

2.2. Acquisitions

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition en 2020.

NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

3.1. Niveaux d'information sectorielle

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe Total Maroc est le secteur d'activité.

Activité 1 : Carburants

Activité 2 : Gaz

Activité 3 : Lubrifiants

Activité 4 : Autres

3.2. Informations par secteur d'activité

Les principaux agrégats du compte de résultat se décomposent comme suit entre les différents secteurs d'activité :

Au titre de l'exercice 2020

<i>En milliers de MAD</i>	Carburants	Gaz	Lubrifiants	Autres	Total
Externe	5 339 192	3 049 972	375 606	59 174	8 823 944
Chiffre d'affaires total	5 339 192	3 049 972	375 606	59 174	8 823 944
Résultat opérationnel (avant autres produits et autres charges)	529 639	243 951	51 708	- 661	824 637
Autres produits et autres charges	-54 112	-4 333	-4 136	875	- 61 707
Résultat financier	- 43 469	2 503	- 2 830	- 429	- 44 225
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	432 057	242 121	44 743	-214	718 705
Impôt sur les sociétés	-216 147	-88 078	-18 201	-608	- 323 033
Résultat des activités poursuivies	215 910	154 043	26 541	-822	395 672

Au titre de l'exercice 2019

<i>En milliers de MAD</i>	Carburants	Gaz	Lubrifiants	Autres	Total
Externe	8 075 278	3 684 442	459 431	90 707	12 309 858
Chiffre d'affaires total	8 075 278	3 684 442	459 431	90 707	12 309 858
Résultat opérationnel (avant autres produits et autres charges)	601 545	199 937	80 267	- 88	881 661
Autres produits et autres charges	-18 659	-15 351	-1074	217	- 34 867
Résultat financier	-19 231	2 491	-1 963	-380	-19 083
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	563 655	187 077	77 230	-251	827 710
Impôt sur les sociétés	-178 116	-75 892	-25 261	-766	- 280 036
Résultat des activités poursuivies	385 538	111 185	51 968	-1 017	547 674

Les ventes cumulées de l'exercice 2020 du Groupe Total Maroc (en volumes) sont en baisse de 12% par rapport à la même période en 2019. Elles sont directement impactées par la contraction de la demande du fait des mesures sanitaires liées à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Les résultats de l'exercice ont été également impacté par l'effet conjugué de :

- La crise sanitaire de la Covid-19 ayant entraîné une baisse importante de la demande de produits pétroliers,
- La crise des marchés pétroliers ayant conduit à une forte dépréciation de la valeur des stocks.

NOTE 4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Total Maroc se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Ventes de produits de l'activité	8 754 141	12 228 515
Prestations de services	69 803	81 343
Chiffre d'affaires	8 823 944	12 309 858

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020, s'élève à 8 824 MMAD, contre 12 310 MMAD en 2019, soit une baisse de -3 486 MMAD,

Cette baisse s'explique par la contraction de la demande du fait des mesures sanitaires liées à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et par la baisse des cours internationaux des produits pétroliers.

***NB** : Le chiffre d'affaires ne représente pas un indicateur pertinent pour l'analyse de la performance du secteur pétrolier car tributaire des variations des cours des produits pétroliers sur les marchés internationaux.*

NOTE 5. ACHATS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Achats de produits pétroliers et pétrochimiques	6 828 930	10 190 555
Autres achats de produits	54 942	60 817
Variation de stocks	762	10 605
Achats	6 883 110	10 240 767
Charges de personnel (Note 6)	233 672	246 275
Transports produits sur ventes	102 000	129 632
Stockage produits	84 843	92 524
Loyers opérationnels	14 532	12 118
Entretien et réparations	41 229	40 074
Impôts et taxes	9 800	10 233
Autres charges d'exploitation	334 895	354 214
Charges d'exploitation	820 971	885 070
Total Achats et Charges d'exploitation	7 704 081	11 125 837

Les achats, nets de la variation des stocks, ont enregistré une baisse de 33%, en passant de 10 240 MMAD à 6 883 MMAD et ce en corrélation avec la baisse des ventes et des cours internationaux des produits pétroliers.

Les autres charges d'exploitation englobent essentiellement les frais de publicité et de promotion des ventes, les honoraires et les frais d'assurance et de télécom.

La baisse des charges d'exploitation est corrélée d'une part à la baisse des ventes et d'autres part par une meilleure maîtrise des frais fixes.

NOTE 6. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

6.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'exercice sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Salaires et traitements	181 610	188 145
Charges sociales et charges sociales diverses	52 062	58 130
Total	233 672	246 275

6.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration se ventilent comme suit :

	Déc-20			Déc-19		
	Cadres	Non cadres	Total	Cadres	Non cadres	Total
Total SA	192	120	312	190	128	318
Gazber		61	61		61	61
Ouargaz		28	28		32	32
Mahatta	1	159	160	1	160	161
Total	193	368	561	191	381	572

6.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

Le détail de la rémunération des organes d'administration et de direction est inclus dans la note 28.1.

NOTE 7. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation, pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019, se décomposent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Amortissements nets impactant le résultat opérationnel		
Immobilisations incorporelles	2 377	1 848
Immobilisations corporelles	288 396	300 296
	Sous-Total	290 773
	290 773	302 144
Provisions et perte de valeurs nettes impactant le résultat opérationnel		
Stocks	783	- 7 169
Créances	4 189	13 815
Avantages du personnel	978	- 1 313
Dotations nettes pour risques et charges	- 1 497	- 5 117
	Sous-Total	4 453
	4 453	216
	Total des amortissements et provisions d'exploitation	295 226
	295 226	302 360

Une description des variations d'amortissements et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

NOTE 8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Cessions d'actifs	213	5 453
Autres produits et charges	- 61 919	- 40 320
	Total autres produits et charges d'exploitation	- 34 867
	- 61 706	- 34 867

NOTE 9. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers des exercices 2020 et 2019 se décomposent de la façon suivante :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Charges d'intérêts	39 423	32 859
Coût de l'endettement financier brut	39 423	32 859
Perte de juste valeur des dérivés de change	8 419	6 612
Autres charges financières	34 422	12 934
Autres charges financières	42 841	19 546
Total des charges financières	82 264	52 405
Intérêts et autres produits financiers	4 947	6 995
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4 947	6 995
Revenus des participations	8 885	9 750
Autres produits financiers	24 207	16 577
Autres produits financiers	33 092	26 327
Total des produits financiers	38 039	33 322
Résultat financier	- 44 225	- 19 083

NOTE 10. IMPOTS

10.1. Charge d'impôt

La charge d'impôt se compose comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Charge d'impôt courant	320 199	283 244
Produit / charge d'impôt différé	2 834	- 3 208
Total	323 033	280 036

10.1.1. Impôts différés comptabilisés au bilan

Les impôts différés comptabilisés au bilan se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc- 19
Différences entre la base comptable et la base fiscale		
Immobilisations corporelles	54 318	58 638
Provisions créances clients	- 1 113	5 425
Avantages au personnel	8 374	6 854
Instruments financiers	3 871	1 261
Autres	2 403	- 2 708
Total	67 854	69 471

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

Au 1er janvier 2019	64 454
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en résultat	3 208
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en capitaux propres	1 808
Au 31 Décembre 2019	69 471
Au 1er janvier 2020	69 471
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en résultat	- 2 834
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en capitaux propres	1 217
Au 31 Décembre 2020	67 854

10.1.2. Preuve d'impôt

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Résultat net	451 205	599 860
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées	55 532	52 186
Produit d'impôt sur les sociétés (charge)	- 323 033	- 280 036
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	718 705	827 710
Taux d'imposition statutaire au Maroc (*)	31%	31%
Impôt sur les sociétés théorique	-224 261	- 259 052
Déficits fiscaux		
Autres charges non déductibles fiscalement	- 98 772	- 20 984
Différences expliquées	- 98 772	- 20 984
Impôts sur les résultats	- 323 033	- 280 036

NOTE 11. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La liste des participations dans les entreprises associées, les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont fournis en note 29.

Les principaux agrégats financiers, représentant 100% des principales entreprises associées, se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	Salam Gaz		SDH		SEJ	
	Déc- 20	Déc- 19	Déc- 20	Déc- 19	Déc- 20	Déc- 19
Actifs non-courants	318 376	348 621	51 177	53 425	88 698	83 556
Actifs courants	2 073 176	2 216 160	9 706	13 225	22 104	37 594
Passifs courants	1 856 076	2 067 264	3 199	4 366	60 665	68 365
Capitaux propres	535 476	497 517	57 684	62 284	50 137	52 785

<i>En Milliers de MAD</i>	Salam Gaz		SDH		SEJ	
	Déc- 20	Déc- 19	Déc- 20	Déc- 19	Déc- 20	Déc- 19
Chiffre d'affaires	3 286 240	3 883 042	19 706	18 061	60 047	70 239
Achats, nets de variation de stocks	-2 763 923	-3 449 487	- 3 553	- 701		
Autres charges opérationnelles	- 279 860	- 295 611	- 14 679	- 12 957	- 46 277	- 49 500
Résultat opérationnel	242 457	137 944	1 474	4 403	13 770	20 739
Autres produits et charges d'exploitation	107 656	157 999	2 926	- 3	- 99	179
Résultat des activités opérationnelles	350 113	295 943	4 400	4 400	13 671	20 918
Produits et charges financiers	23 783	23 489			- 2 450	- 2 608
Résultat avant impôt	373 896	319 432	4 400	4 400	11 221	18 310
Impôts sur les résultats	- 115 883	- 97 095			- 3 870	- 5 990
Résultat net	258 013	222 337	4 400	4 400	7 351	12 320

NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	451 205	599 860
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	8 960 000	8 960 000
Résultat de base par action (En Dirhams)	50	67
Résultat dilué par action (En Dirhams)	50	67

NOTE 13. GOODWILL (ECART D'ACQUISITION)

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Au 1er janvier	86 155	86 155
<i>Valeur brute</i>	86 155	86 155
Au 31 décembre	86 155	86 155

Il s'agit essentiellement du goodwill issu de la fusion – absorption, de la société ex-SDBP, réalisée en 2006.

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

<i>En Milliers de MAD</i>	Concessions, brevets & droits similaires	Autres	Total
<i>Valeurs brutes</i>			
Au 1er janvier 2019	28 688		28 688
Acquisitions	1 151		1 151
Autres mouvements	3 183		3 183
Au 31 décembre 2019	33 021		33 021
Au 1er janvier 2020			
Acquisitions	1 239		1 239
Autres mouvements	1 193		1 193
Au 31 décembre 2020	35 453		35 453
<i>Amortissements et perte de valeurs</i>			
Au 1er janvier 2019	- 26 724		- 26 724
Amortissements	- 1 848		- 1 848
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2019	- 28 571		- 28 571
Au 1er janvier 2020			
Amortissements	- 2 377		- 2 377
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2020	- 30 948		- 30 948
<i>Valeurs nettes</i>			
Au 31 décembre 2019	4 450		4 450
Au 31 décembre 2020	4 505		4 505

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En Milliers de MAD</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes						
Au 1er janvier 2019	132 505	726 008	2 555 852	290 236	144 009	3 848 610
Acquisitions	242 282	37 213	113 668	192 224	114 387	699 774
Cessions et assainissement		- 285	- 50 265		- 105	- 50 655
Autres mouvements		44 368	190 367	- 243 871	5 952	- 3 184
Au 31 décembre 2019	374 787	807 304	2 809 622	238 589	264 243	4 494 545
Au 1er janvier 2020						
Au 1er janvier 2020	374 787	807 304	2 809 622	238 589	264 243	4 494 545
Acquisitions	176 852	40 562	146 552	47 752	42 890	454 608
Cessions et assainissement	- 720		- 727		- 10 066	- 11 513
Autres mouvements		27 225	108 894	- 142 623	5 311	- 1 193
Au 31 décembre 2020	550 919	875 091	3 064 341	143 718	302 378	4 936 447
Amortissements et perte de valeurs						
Au 1er janvier 2019		- 423 198	- 1 519 795		- 129 496	- 2 072 489
Amortissements	- 18 895	- 45 804	- 189 494		- 46 103	- 300 296
Cessions et assainissement		284	47 886		105	48 275
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2019	- 18 895	- 468 719	- 1 661 403		- 175 497	- 2 324 510
Au 1er janvier 2020						
Au 1er janvier 2020	- 18 895	- 468 719	- 1 661 403		- 175 497	- 2 324 510
Amortissements	- 22 694	- 48 536	- 164 490		- 52 676	- 288 396
Cessions et assainissement	352		511		6 677	7 540
Autres mouvements						
Au 31 décembre 2020	- 41 237	- 517 253	- 1 825 380		- 221 496	- 2 605 366
Valeurs nettes						
Au 31 décembre 2019	355 892	338 585	1 148 218	238 589	88 750	2 170 035
Au 31 décembre 2020	509 682	357 838	1 238 961	143 718	80 882	2 331 081

Les acquisitions de la période concernent principalement le Réseau des stations-services (20 nouvelles créations en 2020), les bouteilles et citernes de GPL, les installations chez les clients B to B ainsi que les investissements logistiques.

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc- 20	Déc- 19
Prêts et créances	38 515	35 906
Titres de participation non consolidés (Note 16.1)	42 379	42 379
Autres actifs financiers non courants	14 456	14 350
Autres actifs financiers non courants	95 350	92 635

16.1. Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés se décomposent de la façon suivante au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020

Société	Forme juridique	Activité	En MMAD			
			Capital social	Part TM %	Valeur brute des titres chez TM	Valeur nette des titres chez TM
PETROCAB	SA	Cabotage	40,000	8,71%	1,620	1,620
C.E.C	SA	Stockage	39,600	23,22%	9,198	9,198
ISMAILIA GAZ	SA	Emplissage de GPL	20,000	19,99%	4,000	4,000
SOFRENOR	SA	Fabrication des réservoirs	45,320	17,15%	9,300	9,300
SOMAS	SA	Stockage	60,000	6,00%	8,394	8,394
SHBM	SA	Gestion dépôt	20,000	49,00%	9,800	9,800
SOCICA	SA	Immobilier	0,957	1,21%	0,007	0,007
S.I MERCEDES	SCI	Immobilier	0,005	90,00%	0,008	0,008
S.I NAPHTEA	SCI	Immobilier	0,020	13,00%	0,003	0,003

Au 31 décembre 2019

Société	Forme juridique	Activité	En MMAD			
			Capital social	Part TM %	Valeur brute des titres chez TM	Valeur nette des titres chez TM
PETROCAB	SA	Cabotage	40,000	8,71%	1,620	1,620
C.E.C	SA	Stockage	39,600	23,22%	9,198	9,198
ISMAILIA GAZ	SA	Emplissage de GPL	20,000	19,99%	4,000	4,000
SOFRENOR	SA	Fabrication des réservoirs	45,320	17,15%	9,300	9,300
SOMAS	SA	Stockage	60,000	6,00%	8,394	8,394
SHBM	SA	Gestion dépôt	20,000	49,00%	9,800	9,800
SOCICA	SA	Immobilier	0,957	1,21%	0,007	0,007
S.I MERCEDES	SCI	Immobilier	0,005	90,00%	0,008	0,008
S.I NAPHTEA	SCI	Immobilier	0,020	13,00%	0,003	0,003

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc- 20	Déc- 19
Stocks de marchandises	945 193	893 356
Stocks de matières et fournitures consommables	53 174	42 077
Stocks de produits finis	49 188	48 426
Total des stocks en valeur brute	1 047 555	983 859
Montant de la perte de valeur des stocks en début de période	- 1 143	-8 312
Perte de valeur constatée sur la période	- 783	7169
Montant de la perte de valeur des stocks en fin de période	- 1 926	- 1 143
Total des stocks en valeur de réalisation	1 045 629	982 716

Le niveau global des stocks a atteint 1 046 MMAD à fin décembre 2020 contre 983 MMAD à fin décembre 2019.

NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients, au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Fournisseurs débiteurs - avances et acomptes		
Créances clients	940 622	1 416 032
Personnel débiteur	6 516	7 588
Etat débiteur	483 507	558 355
Autres débiteurs	111 477	92 542
Total des créances clients et autres débiteurs en valeur brute	1 542 122	2 074 517
Montant de la perte de valeur en début de période	- 187 696	- 173 881
Perte de valeur constatée sur la période	- 4 189	- 13 815
Montant de la perte de valeur en fin de période	- 191 885	- 187 696
Total des créances clients et autres débiteurs en valeur nette	1 350 237	1 886 821

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc- 20	Déc- 19
Trésorerie actif	1 678 457	235 345
Equivalents de trésorerie		1 088 945
Trésorerie passif	232 837	400 222
TOTAL	1 445 620	924 068

NOTE 20. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Les provisions et autres passifs se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Provisions pour risques et charges - non courants	73 332	55 647
Dépôts et cautionnements reçus - non courants	43 760	42 403
Consignation GPL - non courants	129 703	127 380
Provisions et autres passifs non courants	246 795	225 430
Comptes courants marge spéciale / stock de sécurité	49 874	49 874
Provisions et autres passifs courants	49 874	49 874
Provisions et autres passifs	296 669	275 304

Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes s'analysent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	Solde au 1^{er} janvier 2020	Ecart de conversion	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2020
Provisions pour risques et charges	55 647		20 182	- 2 497		73 332

<i>En Milliers de MAD</i>	Solde au 1^{er} janvier 2019	Ecart de conversion	Dotations de l'exercice	Reprise provision utilisées	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2019
Provisions pour risques et charges	71 691		1 888	- 17 931		55 647

NOTE 21. AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice	22 109	17 591
Coûts des services	1 372	1 080
Charges d'intérêts	657	577
Prestations payées	-1 051	-2 973
Pertes/gains actuariels	3 927	5 832
Montant des engagements à la clôture	27 014	22 109

Sensibilité de l'engagement

Sensibilité de l'engagement

Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation	- 9%	- 9%
Sensibilité du coût des services par rapport au taux d'actualisation	- 13%	- 13%

	Déc- 20	Déc- 19
Hypothèses		
Taux d'actualisation	3%	3%
Taux d'augmentation des salaires	4%	4%
Nombre de bénéficiaires :		
-Actifs	293	306

NOTE 22. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

<i>En milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Emprunts auprès des établissements de crédit	142 857	200 000
Emprunts en location IFRS 16	391 177	251 525
Dettes de financement diverses	534 034	451 525
Dettes envers les établissements de crédit	57 143	57 143
Trésorerie passif	232 837	400 222
Emprunts en location IFRS 16	62 967	51 328
Total dettes financières courantes	352 947	508 693
Autres dettes financières	886 981	960 218

NOTE 23. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Dettes fournisseurs	1 978 386	2 249 696
Etat	863 212	839 731
Autres créditeurs	474 408	88 538
Total des dettes fournisseurs et autres créditeurs	3 316 006	3 177 965

NOTE 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

24.1. Informations relatives à la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers correspond au montant auquel l'instrument pourrait être échangé lors d'une transaction courante entre deux parties consentantes, à l'exclusion de cas de vente forcée ou de liquidation. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer la juste valeur :

- La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants est proche de leur valeur comptable du fait de leur échéance courte,
- La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.
- Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.
 - o Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - o Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - o Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines.
- Instruments de couverture : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Les tableaux ci-après détaillent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc- 20	Déc- 19
Clients et autres débiteurs	1 350 237	1 886 821
Autres actifs financiers	95 350	92 635
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 678 457	1 324 290
Total	3 124 044	3 303 746

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc- 20	Déc- 19
Fournisseurs et autres créditeurs	3 316 006	3 177 965
Dettes financières non courantes	534 034	451 525
Dettes financières courantes	352 947	508 693
Total	4 202 987	4 138 183

24.2. Gestion des risques

Le Groupe Total Maroc utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change.

Les risques de change font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de Total Maroc S.A.

La politique du risque de change au sein du Groupe Total Maroc vise à couvrir les engagements fermes à l'importation.

Les opérations de couverture sont réalisées par Total Maroc S.A dans le cadre de procédures et politiques de gestion du risque de change établies par le Groupe.

Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité des devises étrangères par rapport au dirham.

La nature des instruments financiers utilisés en couverture est strictement limitée aux seuls dérivés fermes autorisés sur la place financière marocaine.

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc- 20	Déc- 19
Instruments dérivés - actif		
- Matières		
- Produits		
Instruments dérivés - passif		
- Matières		
- Charges	8 419	4 066

NOTE 25. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le résultat opérationnel courant inclus une charge de loyer relative aux contrats de location simple de -29 649 KMAD en 2020 et de -39 013 KMAD en 2019.

<i>En Milliers de MAD*</i>	Déc-20	Déc-19
Clôture	29 649	39 013
N+1	18 749	16 145
N+2	16 037	14 736
N+3	7 116	12 516
N+4	7 116	7 116
N+5	1 779	7 116
> N+5	0	1 779

NOTE 26. AUTRES ENGAGEMENTS

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc- 20	Déc- 19
Avals, cautions et garanties reçus	218 214	195 597
Total Engagements reçus	218 214	195 597
Aval, cautions et garanties données	62 444	80 274
Autres engagements donnés	33 000	33 000
Total Engagements donnés	95 444	113 274

Les autres engagements donnés correspondent à des cautions douanières (lignes de crédit d'enlèvement).

NOTE 27. PASSIFS EVENTUELS

La société Total Maroc a reçu, en mars 2017, un avis de vérification de la part de l'office des changes, portant sur l'exercice 2017 et les exercices antérieurs. Total Maroc a mis à la disposition des inspecteurs vérificateurs l'ensemble des documents et pièces justificatives demandés. Total Maroc a répondu à la première lettre de constatation des anomalies le 21 mai 2019 et à la deuxième lettre des infractions retenues le 9 décembre 2019.

NOTE 28. PARTIES LIEES

28.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les rémunérations accordées aux principaux dirigeants se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	Déc-20	Déc-19
Rémunérations globales y compris les charges patronales	24 031	25 063
TOTAL	24 031	25 063

28.2. Transactions avec les autres parties liées

<i>(En Milliers de MAD)</i>	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entités contrôlant le groupe				
a/ Total Outre-Mer				
31/12/ 2019		3 399 000		841 000
31/12/ 2020		3 635 000		1 308 000
Entités sous le contrôle commun				
b/ filiales du groupe Total Outre-Mer				
31/12/ 2019	2 000	1 402 000	41 000	127 000
31/12/ 2020	1 000	91 000	7 000	86 000
Entités contrôlées sous influence notable				
c/ Salam Gaz				
31/12/ 2019	16 223	1 199 965	155	329 576
31/12/ 2020	1 683	1 182 749	161	103 063
d/ SDH				
31/12/ 2019		3 765	- 17	49
31/12/ 2020		5 970	- 17	2 130
e/ SEJ				
31/12/ 2019	1 272	28 191	1 323	13 122
31/12/ 2020	1 186	32 885	1 749	12 438

NOTE 29. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2020

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Total SA	100%	100%	Intégration Globale
Gazber	100%	100%	Intégration Globale
Ouargaz	100%	100%	Intégration Globale
Mahatta	100%	100%	Intégration Globale
TMRDA	100%	100%	Intégration Globale
Salam Gaz	20%	20%	Mise en équivalence
SEJ	50%	50%	Mise en équivalence
SDH	33,33%	33,33%	Mise en équivalence

Au 31 décembre 2019

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Total SA	100%	100%	Intégration Globale
Gazber	100%	100%	Intégration Globale
Ouargaz	100%	100%	Intégration Globale
Mahatta	100%	100%	Intégration Globale
TMRDA	100%	100%	Intégration Globale
Salam Gaz	20%	20%	Mise en équivalence
SEJ	50%	50%	Mise en équivalence
SDH	33,33%	33,33%	Mise en équivalence



EY

**Building a better
working world**

ERNST & YOUNG et Associés
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050, Casablanca
Maroc

FINACS

250, Bd Bordeaux et Bd Mly Youssef,
Casablanca
Maroc

TOTAL MAROC S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020



ERNST & YOUNG et Associés
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050, Casablanca
Maroc

FINACS

250, Bd Bordeaux et Bd Mly Youssef,
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
Total Maroc S.A.
146, bd Mohamed Zerktouni - 20000
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12 et 20-19 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Contrat d'application pour 2021 d'une convention cadre de fourniture de services informatiques conclue avec Total Marketing Services autorisé par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2020

Personnes concernées : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc.

Nature et objet de la convention : contrat d'application 2021 de la convention cadre portant sur les services informatiques rendus par Total Marketing Services à Total Maroc, notamment ceux relatifs au système d'information ainsi que la maintenance et le support des solutions déployées par Total Marketing Services dans la branche Marketing et Services et autres services informatiques. La convention cadre a été conclue le 1er janvier 2017 pour 5 ans et a été autorisée par le conseil d'administration du 22 novembre 2016. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2021.

Modalités essentielles : le contrat d'application prend effet le 1er janvier 2021 pour une durée d'une année. Les tarifs 2021 sont conclus pour un montant annuel global de 1.951.444 euros. Les factures sont payables 30 jours fin de mois date de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 16.412.782, 02 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2020, les sommes versées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 15.865.514,90 hors taxes.

1.2 Contrat cadre de partage des coûts de recherche conclue avec Total Marketing Services, autorisé par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2020

Personnes concernées : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat cadre au titre duquel Total Maroc apporte une contribution financière aux travaux de recherche mis en œuvre par Total Marketing Services, dont elle pourra bénéficier. La convention est entrée en vigueur rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020. Le contrat cadre de renouvellement est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.

Modalités essentielles : le nouveau contrat cadre prend effet le 1er janvier 2021 pour une durée de (5) ans. Les factures sont payables 30 jours fin de mois date de facture.

Montants de prestations fournies ou livrés : En 2020, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 5.960.517,36 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : Courant l'exercice 2020, aucune somme n'a été versée au titre de cette convention.

1.3 Convention de détachement conclue avec Total Marketing Services de Monsieur Khalid El Azarifi en date du 1er janvier 2020, autorisée par le conseil d'administration du 25 mars 2020

Personnes concernées : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Total Marketing Services, Monsieur Khalid El Azarifi, en qualité de Responsable développement Afrique.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1er janvier 2020 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants de prestations fournies ou livrés : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 1.586.264,02 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : Courant l'exercice 2020, aucune somme n'a été encaissée au titre de cette convention.

1.4 Contrat d'application pour 2021 du contrat cadre de fourniture de services informatiques conclu avec Total Outre-Mer, autorisé par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2020

Personnes concernées : Total Outre-Mer, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc et Monsieur Stanislas Mittelman, administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Total Outre-Mer.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat d'application 2021 du contrat cadre portant sur la fourniture de services informatiques rendus par Total Outre-Mer à Total Maroc, notamment ceux relatifs au développement de différentes applications informatiques, maintenance évolutive et/ou correctrice des applications informatiques et/ou des équipements de télécommunications, intervention et gestion des anomalies, et assistance dans la mise en place de ces outils. Le contrat cadre a été conclu le 1er janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

Modalités essentielles : le contrat d'application prend effet à compter du 1er janvier 2021 et arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Les tarifs 2021 s'élèvent à un montant annuel global de 216.845 euros. Les factures sont payables à réception de facture.

Montants des prestations fournies ou livrés : En 2020, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 978.872,56 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2020, les sommes versées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 2.117.656,55 hors taxes.

1.5 Avenant de renouvellement de la convention écrite d'assistance générale en date du 1er avril 2018 conclue avec Total Outre-Mer, autorisée par le conseil administration en date du 9 décembre 2020

Personnes concernées : Total Outre-Mer, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc, et Monsieur Stanislas Mittelman administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Total Outre-Mer.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un avenant de renouvellement de la convention écrite d'assistance générale portant sur des services indirects rendus par Total Outre-Mer à Total Maroc. Le terme « services indirects » signifie tous les services rendus par Total Outre-Mer à l'ensemble des filiales de la branche Supply Marketing de la zone Afrique, et dont la nature, la diversité et la fréquence ne permettent pas d'individualiser le service rendu par filiale.

Modalités essentielles : L'avenant de renouvellement prend effet à compter du 1er janvier 2021 et arrivera à échéance le 31 décembre 2023. La rémunération correspondant à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par Total Outre-Mer est facturée à Total Maroc. Les factures sont payables à réception de facture.

Montants des prestations fournies ou livrés : En 2020, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 81.312.145,83 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : Courant l'exercice 2020, aucune somme n'a été versée au titre de cette convention.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Conventions de détachement conclues avec Total Marketing Services

Personnes concernées : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc.

2.1.1 Convention de détachement conclue avec Total Marketing Services de Monsieur Tarik Moufaddal, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 5 juin 2020

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle Total Marketing Services met à la disposition de Total Maroc, Monsieur Tarik Moufaddal, en qualité de directeur général.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} septembre 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Marketing Services et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

2.1.2 Convention de détachement conclue avec Total Marketing Services de Monsieur Amor Akremi ratifiée, par l'assemblée générale ordinaire en date du 5 juin 2020

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle Total Marketing Services met à la disposition de Total Maroc, Monsieur Amor Akremi, en qualité de responsable puis directeur réseau.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} septembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Marketing Services et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

2.1.3 Convention de détachement conclue avec Total Marketing Services de Monsieur Xavier Chouan, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle Total Marketing Services met à la disposition de Total Maroc, Monsieur Xavier Chouan, en qualité de directeur supply et logistique.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} septembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Marketing Services et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants des prestations fournies ou livrées pour ces trois conventions : En 2020, le montant constaté en charges au titre de ces conventions s'élève à MAD 4.919.953,48 HT.

Sommes versées durant l'exercice pour ces trois conventions : En 2020, les sommes versées au titre de ces conventions s'établissent à MAD 1.708.395,40 hors taxes.

2.2 Convention de détachement conclue avec Total Marketing Services de Monsieur Mehdi Benzha, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Personnes concernées à la date de signature : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Total Marketing Services, Monsieur Mehdi Benzha, en qualité de talent développer.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1er décembre 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 2.491.154,82 HT.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, Aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention.

2.3 Contrat d'application d'une convention cadre de transport maritime conclue avec Total Marketing Services, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Personnes concernées à la date de signature : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention d'application du contrat cadre de transport maritime conclu par Total Marketing Services avec Total Activités Maritimes et CSSA Chartering and Shipping Services, par lequel Total Maroc bénéficie des prestations de transport maritime, en sa qualité de filiale de Total Marketing Services.

Modalités essentielles : la convention d'application a été conclue le 22 mars 2016 pour la même durée que le contrat cadre, qui est arrivé à échéance initialement le 31 décembre 2016 et renouvelé tacitement. Les factures sont payables 30 jours fin de mois, date facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 132.300, 96 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, les sommes décaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 79.705,44 hors taxes.

2.4 Convention d'assistance technique conclue avec Gazber, autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, directeur général et administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention par laquelle Total Maroc apporte une assistance générale à Gazber dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1er avril 2016 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 200.000 MAD HT. Les factures sont payables 30 jours fin de mois, date facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 200.000 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 200.000 hors taxes.

2.5 Convention de mise à disposition conclue avec Gazber de Monsieur Salah El Asraoui en date du 1er avril 2019, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean Louis Bonenfant, directeur général et administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Salah El Asraoui, en qualité de chef de centre emplisseur.

Modalités essentielles : la convention a pris effet rétroactivement le 1er avril 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 1.059.588,29 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 892.376,77 hors taxes.

2.6 Convention de mise à disposition de Monsieur Saad Khamlij en date du 1er avril 2018 avec Gazber, autorisée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, directeur général et administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Saad Khamlij, en qualité de responsable adjoint du dépôt.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1er avril 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 415.347,61 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 347.657,92 hors taxes.

2.7 Convention écrite de bail commercial en date du 18 décembre 2013 avec Gazber, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2014

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, directeur général et administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat de bail commercial d'un terrain situé à Berrechid de 20.281 m² appartenant à Gazber pour les besoins du SERC de Total Maroc.

Modalités essentielles : la convention a pris effet rétroactivement le 1er décembre 2013 pour une durée 9 ans, renouvelable pour des périodes successives de 3 ans. Les factures sont payables le 5 de chaque mois.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 200.000.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, les sommes décaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 200.000.

2.8 Contrat écrit de bail commercial en date du 16 novembre 1999 avec Gazber, ratifié par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, directeur général et administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat de bail commercial d'un terrain situé à Berrechid de 31.342 m² appartenant à Total Maroc sur lequel est construit le centre emplisseur de Gazber.

Modalités essentielles : le contrat a pris effet rétroactivement le 1er juillet 1998 pour une durée 10 ans, renouvelable pour des périodes successives de 5 ans. La rémunération annuelle s'élève à MAD 330.000. Les factures sont payables le 5 de chaque mois.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 330.000.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 330.000.

2.9 Convention de mise à disposition de Monsieur Mustapha Zouine en date du 1er décembre 2018 avec Gazber, autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, directeur général et administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Mustapha Zouine, en qualité de Chef du département gaz.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1er décembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits s'élève à MAD 1.188.606,34 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 1.005.386,41 hors taxes.

2.10 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Lechheb Charaf Eddine conclue avec Gazber en date du 1er novembre 2019, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020.

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Tarik Moufaddal directeur général et administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Lechheb Charaf Eddine, en qualité de responsable projet GPL.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1er novembre 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel, à hauteur de 75%.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 342.394,88 HT.

Sommes versées durant l'exercice : En 2020, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 244.046,87 hors taxes.

2.11 Convention de mise à disposition conclue avec SEJ, autorisée par le conseil d'administration en date du 2 mai 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, directeur général et administrateur de Total Maroc et administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de SEJ, un salarié de Total Maroc, Monsieur Zakaria Berkaoui, dans le dépôt de SEJ.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 17 septembre 2018 pour une durée indéterminée. La rémunération annuelle forfaitaire est de 200.000 MAD HT.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 200.000,00 HT.

Sommes perçues durant l'exercice : Aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention en 2020.

2.12 Convention écrite de mise à disposition d'un cadre exploitant en date du 24 décembre 2008 avec SEJ, modifiée par avenant en date du 17 avril 2013, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, directeur général et administrateur de Total Maroc et administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition d'un cadre exploitant par Total Maroc au profit de SEJ, en la personne de Monsieur Otman Es Saket.

Modalités essentielles : la convention a pris effet rétroactivement le 1er août 2008 pour une durée indéterminée. La rémunération annuelle forfaitaire est de 200.000 MAD HT. Les factures sont payables 30 jours date de remise de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits s'élève à MAD 200.000.

Sommes reçues durant l'exercice : Aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention en 2020.

2.13 Convention d'assistance juridique conclue avec SEJ, autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2017

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, directeur général et administrateur de Total Maroc et administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention par laquelle Total Maroc apporte une assistance à SEJ dans le domaine juridique.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1er janvier 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 50.000 MAD HT. Les factures sont payables 30 jours fin de mois date de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits s'élève à MAD 50.000 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : Aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention en 2020.

2.14 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue avec SEJ, autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2017

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, directeur général et administrateur de Total Maroc et administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention par laquelle Total Maroc s'engage à financer, par une avance en compte courant d'actionnaire, les besoins de trésorerie de SEJ.

Modalités essentielles : la convention d'avance en compte courant d'actionnaire a pris effet le 19 décembre 2017, pour une durée maximum de 5 années. Il s'agit d'une rémunération au taux de 5.27% sur 365 jours. Les intérêts sont réglés trimestriellement.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 474.300,00 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : Aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention en 2020.

2.15 Convention écrite d'avance en compte courant d'actionnaires en date du 4 janvier 2010 avec SEJ, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, administrateur et directeur général de Total Maroc et administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention : convention d'avance en compte courant d'actionnaires au titre de laquelle Total Maroc a prêté à SEJ la somme de 3.750.000 MAD pour une durée indéterminée.

Modalités essentielles : rémunération au taux d'intérêt HT de 5,27% sur 365 jours. Les intérêts sont payés tous les trimestres.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 197.700,00 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, aucune somme n'a été encaissée au titre de cette convention.

2.16 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Lechheb Charaf conclue avec Ouargaz en date du 1er novembre 2019, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Tarik Moufaddal, directeur général et administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Ouargaz.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Ouargaz, Monsieur Lechheb Charaf, en qualité de responsable projet GPL.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1er novembre 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montant des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 114.131,63 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : Les sommes reçues en 2020 s'élèvent à MAD 81.348,96 hors taxes.

2.17 Convention d'assistance technique conclue avec Ouargaz, autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, directeur général et administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Ouargaz.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention par laquelle Total Maroc apporte une assistance générale à Ouargaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1er avril 2016 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 200.000 MAD HT. Les factures sont payables 30 jours fin de mois, date de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 200.000 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 200.000 hors taxes.

2.18 Convention de mise à disposition de Monsieur Mohammed Aamoud avec Ouargaz, autorisée par le conseil d'administration en date du 16 avril 2015

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, directeur général et administrateur de Total Maroc et président-directeur général de Ouargaz.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Ouargaz, Monsieur Mohammed Aamoud, en qualité du chef de centre emplisseur.

Modalités essentielles : la convention a pris effet rétroactivement le 1er janvier 2015 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 550.878,57 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 452.855,65 hors taxes.

2.19 Convention de mise à disposition de Monsieur Mustapha Zouine en date du 1^{er} décembre 2018 avec Ouargaz, autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A et Président-Directeur Général de Ouargaz S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition auprès de Ouargaz, Monsieur Mustapha Zouine, en qualité de chef de département gaz.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1er décembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc à Ouargaz et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 400.950,78 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2020, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 339.877,47 hors taxes.

2.20 Convention de paiement par avance des frais de stockage et de passage, conclue avec SDH et autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, directeur général et administrateur de Total Maroc et administrateur de SDH.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention par laquelle Total Maroc accepte de payer par avance les frais de stockage et de passage au niveau du dépôt de SDH.

Modalités essentielles : l'avenant prend effet le 1er avril 2016, pour une durée indéterminée. La convention a pris effet à compter de sa date de signature, pour une durée d'un an reconductible tacitement. Les avances sont versées dans les meilleurs délais à compter de la réception de la notification de demande d'avance.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 4.588.765,53 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : Les sommes versées au titre de 2020 s'élèvent à MAD 3.921.743,73 hors taxes.

2.21 Convention d'assistance technique conclue avec Ismailia GAZ en date du 1^{er} février 2018

Personnes concernées : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, directeur général et administrateur de Total Maroc et administrateur d'Ismailia Gaz.

Nature et objet de la convention : il s'agit d'une convention par laquelle Total Maroc apporte une assistance générale à Ismailia Gaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Modalités essentielles : Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de MAD 150.000 HT. Les factures sont payables 30 jours fin de mois, date facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2020, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 150.000 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : Courant l'exercice 2020, aucune somme n'a été reçue au titre de cette convention.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Associés


 **ERNST & YOUNG**
et Associés
37. Boulevard Abdellatif Ben kaddour
CASABLANCA
Tel: (212-2) 2 95 79 00 Fax: (212-2) 2 39.02.26

Hicham DIOURI
Associé

FINACS


FINACS S.A.R.L
FINANCIAL AUDITING CONSULTING SERVICES
250, Bd Bouhassan et Bd Moulay Yousef
Résidence KADMIY 7ème étage, n° 20
Tel: 05 22 49 01 59 Fax: 05 22 47 59 77

Anas ABOU EL MIKIAS
Associé

TOTAL MAROC
Société anonyme au capital de 448.000.000 MAD
Siège social: 146, boulevard Mohamed Zerktouni – 20000 Casablanca
R.C. Casablanca 39 – IF 01085284

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DEVANT APPROUVER LES
COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit afin (i) d'examiner le rapport de gestion sur la situation et l'activité de Total Maroc (la « Société ») durant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020, (ii) d'approuver le cas échéant les comptes sociaux et consolidés de cet exercice et (iii) d'affecter le résultat de la Société.

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, afin d'exposer la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir ainsi que les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice.

En outre, ce rapport contient, conformément à l'article 78-4 de la loi n° 15-95 formant code de commerce et l'article 2 du décret n°2-12-170 en date du 12 juillet 2012, des informations concernant les délais de paiement.

Les commissaires aux comptes précisent dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui sont présentés.

1) ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les ventes de la Société, avec 1 556 kt au titre de l'exercice 2020, contre 1.771 kt au titre de l'exercice 2019, sont en baisse de 12 %. Cette baisse significative de volumes s'explique par la crise sanitaire COVID 19 qu'a connu le Maroc avec la mise en place de l'Etat d'urgence sanitaire le 20 mars 2020 et une période de confinement stricte de plus de quatre (4) mois.

En conséquence de la crise sanitaire liée au Covid 19 ainsi qu'à la crise des marchés pétroliers ayant conduit à une forte dépréciation de la valeur des stocks, Total Maroc a annoncé dans un communiqué publié le 11 février 2021 un profit warning relatif à un résultat net social au titre de l'exercice 2020 en retrait d'environ 33% par rapport à celui de 2019.

2) OPERATIONS REALISEES ET FAITS MARQUANTS EN 2020

La Société a connu plusieurs faits marquants qui sont les suivants :

- Etat d'urgence sanitaire national décidé le 20 mars 2020 avec la restriction de la circulation de quatre (4) mois ayant pris la forme d'un confinement national et de la fermeture des frontières ;
- Fermeture des frontières pendant cinq (5) mois ayant entraîné une baisse considérable des volumes aviation en 2020 ;
- Crise pétrolière commençant au début de l'année 2020, accentuée par la crise sanitaire du Covid 19 ayant entraînée des effets significatifs sur les stocks stratégiques de Total Maroc en 2020, étant rappelé que le stock stratégique de Total Maroc ne fait pas l'objet de couverture prix ;

- Ouverture de 20 nouvelles stations-services aux couleurs TOTAL ;
- Les ventes de GPL ont atteint 405kt au titre de l'année 2020 ;
- Partenariat avec Burger King, l'un des leaders dans le domaine du *fast food* dans le monde par l'ouverture du premier restaurant Burger King dans une station TOTAL au sein de la station autoroutière Total Atlantis située sur l'axe Tanger-Rabat, le 18 août 2020 ;
- Nomination de Madame Sophie Audic en qualité d'administrateur, le 9 décembre 2020 en remplacement de Madame Patricia Buisson Narbonne Hays ;
- Nomination de Monsieur Mohammed Fikrat et de Madame Mounia Boucetta, en qualité d'administrateurs indépendants de Total Maroc le 5 juin 2020 ;
- Démission de Madame Mounia Boucetta en qualité d'administrateur indépendant de Total Maroc le 6 juillet 2020 ;
- Nomination de Monsieur Mohammed Fikrat, en qualité de membre du comité d'audit Total Maroc le 7 septembre 2020 ;
- Appel d'offre pour le transport de produits lubrifiants avec l'entrée de trois nouveaux transporteurs dans la flotte de Total Maroc ;
- Mise en place du programme TAKRIM d'aide aux chauffeurs pendant le COVID ;
- Développement des activités pêches à Dakhla ;
- Décision royale du 28 juillet 2020 ordonnant la constitution d'une commission ad hoc chargée de mener les investigations nécessaires à la clarification de l'enquête concurrence menée par le conseil de la concurrence contre Total Maroc et de soumettre à son attention un rapport circonstancié sur le sujet. Ce communiqué semble avoir pour conséquence de suspendre la procédure ;
- Introduction du concept Dar Dyafa ;
- Introduction de la ligne lubrifiants PURE ;
- Lancement d'un nouveau packaging pour nos lubrifiants ;
- Le BFR de la Société a atteint \$116M
- Les ventes de GPL ont atteint 405kt ;
- Augmentation du taux de pénétration des cartes 18% (+1% vs. 2019) ;
- Total Maroc est élu service client de l'année pour la 4^{ème} année consécutive.

3) **INVESTISSEMENTS ENTREPRIS EN 2020**

3.1. Principaux investissements

Au titre de l'année 2020, le montant des investissements a atteint 233 251 k MAD par rapport à 336 032 k MAD en 2019. Par canal, il y a lieu de noter que les investissements au niveau du réseau ont représenté 40 % des dépenses répartis comme suit :

- 49 129 k MAD ont été consacrés au réseau nouveau pour la réalisation du plan de développement. Le réseau existant a bénéficié d'une enveloppe de 43 895 k MAD pour assurer le maintien et la rénovation des stations.
- Pour le GPL, l'année 2020 a enregistré un investissement en achat de bouteilles de gaz et de citernes d'un montant global de 102 832 k MAD.
- Par ailleurs, 37 395 k MAD ont été investis dans les dépôts, les installations clientèle commerce général et au siège social.

3.2. Risques inhérents aux investissements réalisés

Les investissements réalisés ont pour but d'assurer le développement des activités de la Société ainsi que le maintien ou l'amélioration des installations d'un point de vue commercial, sécurité et environnement.

- Plan de développement réseau, objectif d'accroissement des ventes : les investissements réalisés sont soumis au préalable à des études de rentabilité en fonction du potentiel de vente estimé, ils permettent d'assurer le développement des activités commerciales dans le canal des ventes en stations-service. Grâce à l'expérience du Groupe et des collaborateurs de la Société dans le choix des points de vente, les ouvertures réalisées au cours des cinq (5) dernières années ont atteint en moyenne le potentiel prévu au bout de trois (3) ans.
- Réseau existant, objectif de maintien et/ou d'accroissement des ventes : ces investissements sont destinés au maintien de l'outil dans les meilleures conditions commerciales, de sécurité et de protection de l'environnement. Le programme de changement d'image (nouveau concept du Groupe « Tair ») lancé en 2013 est sur le point d'être achevé, il a permis de rénover une grande partie du réseau et rendre plus attractives les stations-services à la marque.
- Bouteilles de GPL, objectif d'accroissement des ventes : ces investissements, d'un rythme soutenu, ont été lancés pour rénover un parc de bouteilles vieillissant, ils ont permis d'injecter de nouvelles bouteilles et de réparer à chaud une partie du parc. La rénovation et le gros entretien de bouteilles est un facteur déterminant de développement des ventes de GPL.
- Installations vrac de GPL et Gasoil, objectif d'accroissement des ventes : ces investissements sont destinés à mettre en place de nouvelles citernes, cuves et installations de distribution pétrolière chez des clients B to B (industrie, agriculture...).
- Dépôts, objectif d'amélioration de l'outil : ces investissements sont principalement destinés au maintien de l'outil et à l'amélioration des installations sur les aspects sécurité et environnement.

4) INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT

En application du 1^{er} alinéa de l'article 78-4 de la loi n° 15-95 formant code de commerce et de l'article 2 du décret n°2-12-170 en date du 12 juillet 2012, les sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, publient dans leurs rapports de gestion, la décomposition à la clôture des deux (2) derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

En Annexe II, sont jointes les informations concernant les délais de paiement à la clôture des deux (2) derniers exercices.

5) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Un communiqué de presse du cabinet Royal a été publié le 22 mars 2021 au titre duquel il est indiqué que le Roi Mohammed VI a procédé à la nomination de monsieur Ahmed Rahhou en tant que nouveau président du conseil de la concurrence en remplacement de Monsieur Driss Guerraoui. La nomination d'Ahmed Rahhou intervient après la soumission au Roi du rapport de la commission ad-hoc chargée de mener les investigations nécessaires à la clarification de la situation née de la confusion créée par les décisions discordantes du Conseil de la concurrence dans l'affaire des ententes éventuelles dans le secteur hydrocarbures contenues dans les notes divergentes portées au Roi les 23 et 28 juillet 2020.

Conformément à la mission qui lui a été confiée par le Souverain, la commission s'est assurée du respect des lois et des procédures relatives au fonctionnement du Conseil de la concurrence et au déroulement de l'instance contentieuse et a conclu que le processus de traitement de cette affaire a été émaillé de nombreuses irrégularités de procédure. Elle a également relevé une nette détérioration du climat des délibérations. Au

vu des éléments soumis au Roi, le Souverain a ordonné la transmission au Chef du Gouvernement des recommandations de la Commission ad-hoc, à l'effet de remédier aux imprécisions du cadre légal actuel, renforcer l'impartialité et les capacités de cette institution constitutionnelle et conforter sa vocation d'instance indépendante contribuant au raffermissement de la bonne gouvernance, de l'Etat de droit dans le monde économique et de la protection du consommateur.

6) FACTEURS DE RISQUES

La Société est exposée aux risques principaux suivants :

- Risques de fluctuation des cours internationaux des produits pétroliers : Depuis la fermeture de la raffinerie de la Samir pendant l'été 2015, la Société s'approvisionne en produits pétroliers essentiellement auprès de fournisseurs internationaux. La volatilité des cours internationaux de ces produits, induite notamment par les fluctuations de l'offre et de la demande mondiale en pétrole, impacte les prix d'achat de ces produits par la Société. Pour les produits, les formules de prix négociées dans les contrats tiennent compte des cotations internationales. La Société gère le risque prix sur le stock outil par une formule de couverture naturelle permettant de caler les approvisionnements sur les ventes. Le stock stratégique ne fait pas l'objet de couverture prix.

Pour le butane conditionné (gaz butane en bouteille) la structure de prix en vigueur au Maroc et le mécanisme de compensation ajustent les prix de ventes aux cotations internationales.

- Risque de change : La Société est sujette aux variations des taux de change entre les devises étrangères et le Dirham Marocain, ces variations pouvant influencer à la hausse ou à la baisse les résultats de l'entreprise. L'évolution des taux de change pourrait, si le risque de change n'était pas couvert, présenter un risque de change pour la Société et avoir une incidence, favorable ou défavorable, sur ses résultats. La Société se protège contre l'exposition au risque de change par la mise en place d'un dispositif de couverture pour l'achat en devise de ses importations de produits, biens et services.
- Risques de crédit : Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le risque de crédit qui pèse sur la Société porte essentiellement sur les créances commerciales. Cependant, les procédures internes de la Société comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière, et s'adossent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs. Aussi, les procédures internes de la Société comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédits, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.). De plus, la Société met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance-crédit et/ou l'obtention de sûretés ou garanties. Les créances douteuses sont provisionnées en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation du risque de perte de la créance.
- Risques concurrentiels : Le marché de la distribution de produits pétroliers est un marché concurrentiel. Le risque concurrentiel recouvre aussi bien l'apparition de nouveaux concurrents que le renforcement des parts de marché des concurrents existants. Il existe également un risque d'exposition à une concurrence déloyale importante avec la distribution de produits pétroliers importés en contrebande dans la région de l'Orient et la distribution de produits pétroliers

auprès de nos gérants de stations-service en total violation de leur engagement d'exclusivité.

- Risques liés au réseau de distribution des produits pétroliers : Les stations-service en gestion DODO (*Dealer Owned, Dealer Operated station-service*) et CODO (*Company Owned, Dealer Operated station-service*) représentent la plus grande partie du réseau de stations-service sous enseigne TOTAL au Maroc. Si ces systèmes de gestion permettent une plus grande flexibilité en matière de gestion, ils font peser un risque sur la Société en matière de qualité, d'homogénéité et de continuité des prestations offertes sur l'ensemble du réseau de stations-service sous enseigne TOTAL à travers le Maroc. Toutefois, la Société développe une politique de déploiement d'agents commerciaux à travers le réseau, avec comme objectif de maintenir la confiance et l'écoute des gérants libres et des revendeurs, d'assurer également une qualité et une animation optimale du réseau et incluant enfin leur formation à l'utilisation d'équipements visant à un niveau élevé de la qualité des services offerts sur l'ensemble du réseau de stations-service sous enseigne TOTAL à travers le Maroc. Par ailleurs, la Société connaît parfois des difficultés de mise à exécution des décisions de justice l'autorisant à résilier des contrats concernant des stations-service gérées sous le mode DODO ou CODO et ainsi à faire cesser l'utilisation de ses marques. La politique de la Société est d'avoir recours à toutes les ressources juridiques et judiciaires légales à sa disposition pour pallier à de telles difficultés d'exécution.

7) ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La Société dispose de fonds propres qui lui permettent d'afficher une solidité financière vis-à-vis de ses partenaires.

8) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

La Société doit faire face en 2021 à un environnement de marché qui restera difficile et volatil. Dans ce contexte, la Société s'attachera à soutenir les relations de confiance avec ses clients et partenaires tout en poursuivant ses efforts de contrôle des frais afin de préserver sa rentabilité.

9) RÉSULTATS OBTENUS AU 31 DECEMBRE 2020

Les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 10 778 176 k MAD, contre 14 773 442 k MAD pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 787 885 k MAD, en baisse de 112 700 k MAD par rapport à 2019.

Le résultat financier passe de 54 893 k MAD en 2019 à 12 391 k MAD en 2020.

Le résultat net s'établit quant à lui à 438 532 k MAD en 2020 contre 642 250 k MAD en 2019, soit une baisse significative de 32 % liée à la crise sanitaire et à la crise pétrolière 2020.

10) FORMATION DU RESULTAT DISTRIBUABLE

Le Compte des Produits et Charges, joint au présent rapport conformément aux dispositions réglementaires, fait apparaître les résultats de notre Société au cours du dernier exercice comptable.

Le tableau des filiales et participations, annexé aux comptes sociaux, donne toutes les informations concernant leurs activités et résultats.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux de la Société

font ressortir un bénéfice net de **438.531.748,60 MAD**.

	En MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2020	438 531 748,60
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2020	1 351 225 772,24
Réserve disponible au 31.12.2020	0,00
Bénéfice distribuable	1 789 757 520,84

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **1 789 757 520,84 MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2020 de **1 351 225 772,24 MAD**, et du fait que la réserve légale a été intégralement dotée en 2014.

11) PROPOSITION D'AFFECTION DUDIT RESULTAT

Le conseil d'administration propose, en conséquence aux actionnaires, de fixer à **451 530 000 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit un dividende de **50,39 MAD** par action, pour un nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 8 960 000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2020, et de reporter le solde du bénéfice distribuable, soit **1,338,227,520.84 MAD**, au compte « réserves libres ».

Le dividende d'un montant global de **451 530 000,00 MAD** serait prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le conseil propose donc aux actionnaires de décider de :

- constater que le bénéfice distribuable s'élève à **1 789 757 520,84 MAD**,
- constater que le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2020 s'élève à 8 960 000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2020 et fixer à **451 530 000,00 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit un dividende de **50,39 MAD** par action ouvrant droit à dividende du fait de leur date de jouissance,
- affecter le solde du bénéfice distribuable, d'un montant de **1 338 227 520,84 MAD** au compte de « réserves libres »,
- décider que la date de mise en paiement se fera le 30 juin 2021,
- dans l'hypothèse où la date de mise en paiement, telle que proposée ci avant, n'est pas conforme à la réglementation marocaine sur les marchés de capitaux en cas de force majeure, déléguer au conseil d'administration de fixer la date de mise en paiement, et
- de manière générale, décider que le paiement soit fait avant le 30 septembre 2021.

12) RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Le rapport de gestion du groupe de la Société est joint au sein de l'Annexe III du présent rapport.

13) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

13.1. Sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2020, la Société contrôle, au sens de l'article 144 de la loi n°17-95 relative aux sociétés

anonymes, les sociétés suivantes :

- Mahatta S.A.R.L. à associé unique, directement à hauteur de 100,00 %,
- Gazber S.A., directement à hauteur de 100,00 %,
- Ouargaz S.A., directement à hauteur de 100,00 %,
- S.C.I. Mercedes, directement à hauteur de 90,00%, et
- TMRDA S.A.R.L. à associé unique, directement à hauteur de 100,00%.

13.2. Sociétés en participation

Au 31 décembre 2020, la Société détient des participations, au sens de l'article 143 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, dans les sociétés suivantes :

- SEJ S.A., directement à hauteur de 50,00 %,
- SHMB S.A., directement à hauteur de 49,00%,
- SDH S.A., directement à hauteur de 33,33 %,
- CEC S.A., directement à hauteur de 23,23 %,
- Salam Gaz S.A., directement à hauteur de 20,00 %,
- Ismailia Gaz S.A., directement à hauteur de 20,00%,
- Sofrenor S.A., directement à hauteur de 17,15 %,
- Petrocab S.A., directement à hauteur de 8,71 %,
- SOMAS S.A., directement à hauteur de 6,00 %,
- S.C.I. Naphtea, directement à hauteur de 13,00%,
- Socica S.A. (en cours de liquidation), directement à hauteur de 1,21%,
- Cité 1 des Jeunes S.A. (en cours de liquidation), directement à hauteur de 1,14%.

Ces sociétés ne détiennent pas au 31 décembre 2020 de participation dans la Société.

13.3. Auto-contrôle

La Société ne détient aucune de ses actions au 31 décembre 2020.

13.4. Prises de participation

Au cours de l'exercice 2020, la Société n'a pris aucune participation.

13.5. Cession de participations

Au cours de l'exercice 2020, la Société n'a cédé aucune de ses participations.

14) SITUATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Renouvellement :

Les mandats exercés par les administrateurs de la Société sont en Annexe IV.

Concernant le mandat des administrateurs, il vous sera demandé de vous prononcer sur le renouvellement du mandat de l'administrateur suivant :

- Monsieur Stanislas Mittelman.

pour une nouvelle durée de deux (2) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Ratification des cooptations :

A la suite de la démission de Madame Patricia Buisson Narbonne Hays de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration a décidé en date du 9 décembre 2020 de nommer Madame Sophie Audic en tant que nouvel administrateur par cooptation pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'approbation des comptes 2023 par l'assemblée générale ordinaire.

Conformément à l'article 49 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, la cooptation de Madame Sophie Audic est soumise à la ratification de la présente assemblée générale ordinaire. En conséquence, il vous sera demandé (i) de ratifier sa nomination provisoire et (ii) de donner quitus entier et sans réserve à Madame Patricia Buisson Narbonne pour l'exécution de son mandat.

A la suite de la démission de Madame Mounia Boucetta de ses fonctions d'administrateur indépendant le 6 juillet 2020, il vous sera demandé de lui donner quitus entier et sans réserve pour l'exécution de son mandat. Son siège au conseil d'administration est toujours vacant.

15) SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Concernant le mandat des commissaires aux comptes, ces derniers arriveront à échéances lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022. Il ne vous sera donc pas demandé de procéder à leur remplacement.

16) INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

A la connaissance de la Société, les actionnaires possédant plus du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes du capital social ou des droits de vote sont les suivants :

- la société Total Outre-Mer détenant 4 928 000 actions, représentant 55 % du capital et des droits de vote de la Société, et
- la société Zahid International FZE détenant 2 688.000 actions, représentant 30 % du capital et des droits de vote de la Société.

Aucune modification supérieure au quart du capital social ou des droits de vote intervenue au cours de l'exercice écoulé n'a fait l'objet d'une information à la Société.

17) CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La liste des conventions règlementées a été tenue disposition des actionnaires dans les délais légaux et communiquée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

Il vous sera proposé, conformément à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes de prendre acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et de ratifier et approuver toutes les conventions listées dans ce rapport, étant précisé que les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote et leurs voix ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum.

18) JETONS DE PRESENCE

L'assemblée générale des actionnaires en date du 5 juin 2020 ayant voté un montant global de jetons de présence pour l'exercice 2020 et pour tous les exercices ultérieurs d'un montant brut de 1.000.000 MAD, il ne vous sera pas demandé de voter un nouveau montant.

19) CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Concernant le rapport général des commissaires aux comptes, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents. Les commissaires aux comptes relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission conjointe.

20) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – RESOLUTIONS PROPOSEES

Le conseil invite les actionnaires à approuver les résolutions à caractère ordinaire soumises à l'approbation de l'assemblée générale, dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
2. Affectation du résultat, fixation du dividende,
3. Approbation d'une convention règlementée avec Total Marketing Services au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (contrat d'application 2021 de la convention cadre de fourniture de services informatiques),
4. Approbation d'une convention règlementée avec Total Marketing Services au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (contrat cadre de partage des couts de recherche et de développement),
5. Approbation d'une convention règlementée conclue avec Total Outre-Mer au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (contrat d'application 2021 au contrat cadre de fourniture de services informatiques),
6. Approbation d'une convention règlementée conclue avec Total Outre-Mer au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (avenant de renouvellement de la convention cadre d'assistance générale),
7. Approbation d'une convention règlementée conclue avec Total Marketing Services au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (convention de mise à disposition de M. Khalid El Azarifi),
8. Renouvellement du mandat de l'administrateur de M. Stanislas Mittelman,
9. Ratification de la nomination de Madame Sophie Audic en qualité d'administrateur,
10. Quitus donné à Madame Patricia Buisson Narbonne Hays en qualité d'administrateur,
11. Quitus donné à Madame Mounia Boucetta en qualité d'administrateur indépendant,
12. Pouvoirs pour les formalités.

* * *

Le conseil d'administration



Annexe I
Bilan et Compte de produits et charges (HT) au 31 décembre 2020

(EN DIRHAMS)

	A C T I F	Au 31.12.2020			Au 31.12.2019
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
A C T I F	Immobilisations en non valeurs [A]	99.364.646,38	42.376.766,40	56.987.879,98	34.800.809,26
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	99.364.646,38	42.376.766,40	56.987.879,98	34.800.809,26
	Primes de remboursement des obligations				
	Immobilisations incorporelles [B]	120.423.025,83	28.160.845,56	92.262.180,27	92.229.154,12
	Immobilisations en Recherche et Dev .				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	34.268.188,48	28.160.845,56	6.107.342,92	6.074.316,77
	Fonds commercial	86.154.837,35		86.154.837,35	86.154.837,35
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles [C]	4.119.423.415,73	2.135.360.423,75	1.984.062.991,98	1.980.418.402,03
Terrains	111.449.289,13		111.449.289,13	111.449.289,13	
Constructions	809.791.269,63	378.024.738,20	431.766.531,43	396.698.218,62	
Installations techniques, matériel et outillage	2.913.856.845,98	1.645.192.347,86	1.268.664.498,12	1.204.149.086,75	
Matériel de transport	25.925.386,56	22.808.926,46	3.116.460,10	563.954,67	
Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	116.160.487,27	89.334.411,23	26.826.076,04	28.968.396,57	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	142.240.137,16		142.240.137,16	238.589.456,29	
Immobilisations financières [D]	215.607.387,89	23.680.023,31	191.927.364,58	213.070.863,05	
Prêts immobilisés	7.550.893,00		7.550.893,00	4.950.893,00	
Autres créances financières	13.825.001,82		13.825.001,82	13.888.476,98	
Titres de participation	194.231.493,07	23.680.023,31	170.551.469,76	194.231.493,07	
Autres titres immobilisés					
Ecart de conversion actif [E]					
Diminution des créances immobilisées					
Augmentations des dettes financières					
TOTAL I (A+B+C+D+E)	4.554.818.475,83	2.229.578.059,02	2.325.240.416,81	2.320.519.228,46	
Stocks [F]	1.027.208.122,76	1.926.098,27	1.025.282.024,49	959.365.790,96	
Marchandises	924.846.900,40	552.932,47	924.293.967,93	868.862.937,00	
Matières et fournitures consommables	53.174.181,90		53.174.181,90	42.077.337,64	
Produits en cours					
Produits intermédiaires et produits résiduels					
Produits finis	49.187.040,46	1.373.165,80	47.813.874,66	48.425.516,32	
Créances de l'actif circulant [G]	1.363.990.073,11	191.876.394,66	1.172.113.678,45	1.755.089.210,06	
Fournis, débiteurs, avances et acomptes					
Clients et comptes rattachés	914.989.370,02	191.876.394,66	723.112.975,36	1.259.155.032,98	
Personnel	5.389.639,35		5.389.639,35	6.629.009,76	
Etat	400.651.292,24		400.651.292,24	449.290.723,80	
Comptes d'associés					
Autres débiteurs	15.604.776,50		15.604.776,50	27.194.568,50	
Comptes de régularisation- Actif	27.354.995,00		27.354.995,00	12.819.875,02	
Titres valeurs de placement [H]				1.088.944.719,20	
Ecart de conversion actif [I]	3.670.324,67		3.670.324,67	237.364,96	
Eléments circulants					
TOTAL II (F+G+H+I)	2.394.868.520,54	193.802.492,93	2.201.066.027,61	3.803.637.085,18	
Trésorerie- Actif	1.529.278.989,77		1.529.278.989,77	226.764.724,68	
Chèques et valeurs à encaisser					
Banques, T.G et C.C.P	1.529.235.622,94		1.529.235.622,94	226.736.496,29	
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	43.366,83		43.366,83	28.228,39	
TOTAL III	1.529.278.989,77		1.529.278.989,77	226.764.724,68	
TOTAL GENERAL I+II+III	8.478.965.986,14	2.423.380.551,95	6.055.585.434,19	6.350.921.038,32	

(EN DIRHAMS)

	P A S S I F	AU 31.12.2020	AU 31.12.2019	
F I N A N C E M E N T	CAPITAUX PROPRES (A)	2.282.557.520,84	2.345.785.772,24	
	Capital social ou personnel (1)	448.000.000,00	448.000.000,00	
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé			
	Capital appelé	448.000.000,00	448.000.000,00	
	Dont versé	448.000.000,00	448.000.000,00	
	Prime d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserve légale	44.800.000,00	44.800.000,00	
	Autres réserves			
	Report à nouveau (2)	1.351.225.772,24	1.210.736.099,03	
	Résultat en instance d'affectation			
	Résultat net de l'exercice (2)	438.531.748,60	642.249.673,21	
	Total des capitaux propres (A)	2.282.557.520,84	2.345.785.772,24	
	Capitaux propres assimilés (B)			
	Subvention d'investissement			
	P E R M A N E N T	Provisions réglementées		
		Dettes de financement (C)	898.260.788,85	951.722.651,37
Emprunts obligataires				
Autres dettes de financement		898.260.788,85	951.722.651,37	
Provisions durables pour risques et charges (D)		111.189.285,24	88.710.024,55	
Provisions pour risques	68.343.940,19	52.407.385,75		
Provisions pour charges	42.845.345,05	36.302.638,80		
T	Ecarts de conversion-passif (E)			
	Augmentation des créances immobilisées			
	Diminution des dettes de financement			
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	3.292.007.594,93	3.386.218.448,16	
	Dettes du passif circulant (F)	2.759.882.442,76	2.805.988.795,18	
P A S S I F	Fournisseurs et comptes rattachés	1.963.729.259,59	2.429.933.696,57	
	Clients créditeurs, avances et acomptes	28.285.082,55	27.035.555,42	
	Personnel	37.334.777,29	37.205.684,55	
	Organismes sociaux	15.456.456,13	12.905.797,92	
	Etat	309.390.248,03	272.844.076,47	
	Comptes d'associés	377.574.344,00		
	Autres créanciers	26.045.312,40	24.100.000,00	
	Comptes de régularisation passif	2.066.962,77	1.963.984,25	
	Autres provisions pour risques et charges (G)	3.670.324,67	237.364,96	
	Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	25.071,83	1.277.343,86	
	TOTAL II (F+G+H)	2.763.577.839,26	2.807.503.504,00	
C I R C U L T	TRESORERIE PASSIF		157.199.086,16	
	Crédits d'escompte			
	Crédits de trésorerie			
	Banques de régularisation		157.199.086,16	
	TOTAL III		157.199.086,16	
	TOTAL GENERAL I+II+III	6.055.585.434,19	6.350.921.038,32	

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+); déficitaire (-)

(EN DIRHAMS)

	DESIGNATION	OPERATIONS		Au 31.12.2020 3 = 2 + 1	Au 31.12.2019 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
E X P L O I T A T I O N	I PRODUITS D'EXPLOITATION	12.594.457.964,76		12.594.457.964,76	16.605.774.250,73
	Ventes de marchandises (en l'état)	10.688.968.697,68		10.688.968.697,68	14.669.808.161,04
	Ventes de biens et services produits	89.206.961,97		89.206.961,97	103.634.196,61
	Chiffres d'affaires	10.778.175.659,65		10.778.175.659,65	14.773.442.357,65
	Variation de stocks de produits (1)	761.524,14		761.524,14	10.604.167,59
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation	1.508.382.072,29		1.508.382.072,29	1.673.103.441,90
	Autres produits d'exploitation	10.605.744,88		10.605.744,88	10.902.953,30
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	296.532.963,80		296.532.963,80	137.721.330,29
	Total I	12.594.457.964,76		12.594.457.964,76	16.605.774.250,73
	II CHARGES D'EXPLOITATION	11.806.573.427,81		11.806.573.427,81	15.705.190.192,91
	Achats revendus (2) de marchandises	10.347.812.654,40		10.347.812.654,40	14.388.854.986,29
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	211.716.162,22		211.716.162,22	207.286.078,23
Autres charges externes	493.299.666,24		493.299.666,24	535.338.331,77	
Impôts et taxes	8.282.914,22		8.282.914,22	8.635.272,31	
Charges de personnel	191.190.293,36		191.190.293,36	204.266.541,26	
Autres charges d'exploitation	971.109,73		971.109,73	3.907.701,98	
Dotations d'exploitation	553.300.627,64		553.300.627,64	356.901.281,07	
Total II	11.806.573.427,81		11.806.573.427,81	15.705.190.192,91	
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	787.884.536,95		787.884.536,95	900.584.057,82	
F I N A N C I E R	IV PRODUITS FINANCIERS	94.715.990,54		94.715.990,54	100.647.412,81
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	66.876.279,28		66.876.279,28	81.062.119,56
	Gains de change	24.203.194,57		24.203.194,57	11.183.650,11
	Intérêts et autres produits financiers	3.399.151,73		3.399.151,73	3.745.674,38
	Reprises financières : transfert charges	237.364,96		237.364,96	4.655.968,76
	Total IV	94.715.990,54		94.715.990,54	100.647.412,81
	V CHARGES FINANCIERES	82.324.617,97		82.324.617,97	45.754.681,13
	Charges d'intérêts	25.238.787,03		25.238.787,03	32.583.349,62
	Pertes de change	29.735.482,96		29.735.482,96	12.433.966,55
	Autres charges financières				500.000,00
Dotations financières	27.350.347,98		27.350.347,98	237.364,96	
Total V	82.324.617,97		82.324.617,97	45.754.681,13	
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	12.391.372,57		12.391.372,57	54.892.731,68	
RESULTAT COURANT (III+VI)	800.275.909,52		800.275.909,52	955.476.789,50	
N O N C O U R A N T	VIII PRODUITS NON COURANTS	25.405.441,99		25.405.441,99	29.448.176,71
	Produits des cessions d'immobilisations	212.566,67		212.566,67	5.452.713,44
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	2.192.875,32		2.192.875,32	563.775,43
	Reprises non courantes ; transferts de charges	23.000.000,00		23.000.000,00	23.431.687,84
	Total VIII	25.405.441,99		25.405.441,99	29.448.176,71
	IX CHARGES NON COURANTES	71.402.259,99		71.402.259,99	67.458.398,00
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations	215.982,04		215.982,04	2.580.103,34
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	52.774.168,95		52.774.168,95	64.260.294,66
	Dotations non courantes aux amortissements et aux	18.412.109,00		18.412.109,00	618.000,00
	Total IX	71.402.259,99		71.402.259,99	67.458.398,00
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-45.996.818,00		-45.996.818,00	-38.010.221,29	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	754.279.091,52		754.279.091,52	917.466.568,21	
XII IMPOTS SUR LES BENEFICES	315.747.342,92		315.747.342,92	275.216.895,00	
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	438.531.748,60		438.531.748,60	642.249.673,21	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	12.714.579.397,29		12.714.579.397,29	16.735.869.840,25	
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	12.276.047.648,69		12.276.047.648,69	16.093.620.167,04	
XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	438.531.748,60		438.531.748,60	642.249.673,21	

(1) Variation de stock : stock final - stock initial: Augmentation (+); Diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : Achats - variation de stock

Annexe II

Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2020

Nature	(A) Montant des dettes fournisseurs (A)=B+C+D+E+F	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			(C) Dettes échues de moins de 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues de plus de 90 jours
Date de clôture 31/12/2019	2.429.933.697	1.220.083.363	590.343.790	224.727.291	41.379.859	353.399.394
Date de clôture 31/12/2020	1.963.729.260	737.131.236	312.217.124	539.200.061	- 2.547.289	377.728.127

Annexe III Rapport de gestion Groupe

Le périmètre de consolidation est le suivant au 31 décembre 2020 :

Société	% de contrôle	Méthode de consolidation
Gazber	100,00 %	Intégration globale
Ouargaz	100,00 %	Intégration globale
Mahatta	100,00 %	Intégration globale
SEJ	50,00 %	Mise en équivalence
SDH	33,33 %	Mise en équivalence
Salam Gaz	20,00 %	Mise en équivalence
TMRDA	100,00 %	Intégration globale

1. Activités et résultats des sociétés consolidées

L'activité du centre emplisseur de Gazber a généré un résultat net bénéficiaire de 6 178 k MAD.

L'activité du centre emplisseur d'Ouargaz a généré un résultat net déficitaire de -3 876 k MAD.

L'activité de gestion directe des stations-services de la Société par Mahatta a généré un résultat net bénéficiaire de 1 989 k MAD.

L'activité du dépôt de stockage de SEJ a généré un résultat net bénéficiaire de 7 351 k MAD.

L'activité du dépôt de stockage de SDH a généré un résultat net bénéficiaire 4 400 k MAD.

Les activités d'approvisionnement, logistique, stockage et transport, emplissage de gaz conditionné de Salam Gaz ont généré un résultat net bénéficiaire de 258 013 k MAD.

La société TMRDA n'a pas eu d'activité en 2020. Son résultat net déficitaire s'élève à -2 252 k MAD

2. Résultats consolidés

Les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice en normes IFRS pour le groupe Total Maroc sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Total du bilan	6 838 233	6 792 016
Capitaux propres - part du groupe (Résultat inclus)	2 299 078	2 352 354
Chiffre d'affaires	8 823 944	12 309 858
Résultat opérationnel courant	762 931	846 793
Résultat net (part du groupe)	451 205	599 860

a. Ouargaz S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Total du bilan	87 511	151 233
Capitaux propres (Résultat inclus)	20 871	24 747
Chiffre d'affaires	215 575	226 890
Résultat d'exploitation	- 1 885	-3 456
Résultat financier	-405	-505
Résultat net	- 3 876	-9 843

b. Gazber S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Total du bilan	303 173	329 811
Capitaux propres (Résultat inclus)	33 678	31 825
Chiffre d'affaires	623 148	616 449
Résultat d'exploitation	10 093	10 872
Résultat financier	464	6 524
Résultat net	6 178	4 325

c. Mahatta S.A.R.L.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Total du bilan	60 889	63 347
Capitaux propres (Résultat inclus)	2 109	1 786
Chiffre d'affaires	111 689	135 306
Résultat d'exploitation	3 137	3 064
Résultat financier	-431	-346
Résultat net	1 989	1 666

d. TMRDA S.A.R.L.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Total du bilan	36 016	43 564
Capitaux propres (Résultat inclus)	27 485	29 736
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	-2 249	-1 730
Résultat financier	0	0
Résultat net	-2 252	-1 730

e. Salam Gaz S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Total du bilan	2 391 552	2 564 781
Capitaux propres (Résultat inclus)	535 476	497 518
Chiffre d'affaires	3 286 240	3 883 042
Résultat d'exploitation	360 312	302 884
Résultat financier	23 783	23 490
Résultat net	258 013	222 337

f. SEJ S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Total du bilan	110 802	121 150
Capitaux propres (Résultat inclus)	50 137	52 786
Chiffre d'affaires	60 047	70 239
Résultat d'exploitation	13 770	20 737
Résultat financier	- 2 450	-2 608
Résultat net	7 351	12 320

g. SDH S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Total du bilan	60 934	66 219
Capitaux propres (Résultat inclus)	57 684	62 284
Chiffre d'affaires	19 755	17 863
Résultat d'exploitation	4 395	4 403
Résultat financier	0	0
Résultat net	4 400	4 400

3. Formation du résultat distribuable des sociétés contrôlées et consolidées

a. Ouargaz S.A.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un déficit net de **3 876 k MAD**.

	En k MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2020	-3 875 933,47
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2020	-9 843 115,61
Bénéfice distribuable	- 13 719 049,08

Le bénéfice distribuable s'élève donc **-13 719 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau débiteur de **-9 843 k MAD** au 31 décembre 2020.

b. Gazber S.A.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **6 178 k MAD**.

	En k MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2020	6 178 016,59
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2020	0,00
Bénéfice distribuable	6 178 016,59

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **6 178 k MAD**, compte tenu de l'absence de report à nouveau au 31 décembre 2020 et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

c. Mahatta S.A.R.L.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **1 989 k MAD**.

	En k MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2020	1 988 932,60
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2020	0,00
Bénéfice distribuable	1 988 932,60

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **1 989 k MAD**, compte tenu de l'absence de report à nouveau au 31 décembre 2020 et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

d. TMRDA S.A.R.L.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir une perte nette de **2 252 k MAD**.

	En k MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2020	- 2 251 618,53
Dotations à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2020	-2 563 680,23
Bénéfice distribuable	-4 815 298,76

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **-4 815 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2020 de **-2 564 k MAD**.

e. Salam Gaz S.A.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **258 013 k MAD**.

	En k MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2020	258 012 798,27
Dotations à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2020	7 256 827,77
Bénéfice distribuable	265 269 626,04

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **265 270 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2020 de **7 257 k MAD** et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

f. SEJ S.A.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **7 351 k MAD**.

	En k MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2020	7 351 167,00
Dotations à la réserve légale	367 558,35
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2020	11 596 483,03
Bénéfice distribuable	18 580 091,68

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **18 580 k MAD** compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2020 de **11 596 k MAD** et du fait que la réserve légale n'est pas intégralement dotée.

g. SDH S.A.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **4 400 k MAD**.

	En k MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2020	4 400 000,00
Dotations à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2020	29 084 452,49
Bénéfice distribuable	33 484 452,49

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **33 484 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2020 de **29 084 k MAD** et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

4. Proposition d'affectation dudit résultat

a. Ouargaz S.A.

Le conseil d'administration de Ouargaz S.A. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de – **13 719 k MAD**, au compte « report à nouveau ».

b. Gazber S.A.

Le conseil d'administration de Gazber S.A. a proposé, en conséquence, de fixer à **6 178 k MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le dividende serait payable le 30 septembre 2021 au plus tard.

c. Mahatta S.A.R.L.

Le gérant de Mahatta S.A.R.L. a proposé, en conséquence, de fixer à **1 989 k MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le dividende serait payable le 30 septembre 2021 au plus tard.

d. TMRDA S.A.R.L.

Le gérant de TMRDA S.A.R.L. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de – **4 815 k MAD**, au compte « report à nouveau ».

e. Salam Gaz S.A.

Le conseil d'administration de Salam Gaz S.A a proposé, en conséquence, de fixer à **50.000.000 MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le dividende serait payable le 30 septembre 2021 au plus tard.

f. SEJ S.A.

Le conseil d'administration de SEJ S.A. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de **8.580.91,68 MAD**, au compte « report à nouveau ».

g. SDH S.A.

Le conseil d'administration de SDH S.A a proposé, en conséquence, de fixer à **9.900 k MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5. Analyse de la situation financière des sociétés contrôlées

Les sociétés du périmètre consolidé disposent de fonds propres qui leur permettent d'afficher une solidité financière vis-à-vis de leurs créanciers et partenaires.

6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir des sociétés contrôlées

a. Ouargaz S.A., Gazber S.A., Mahatta S.A.R.L et TMRDA S.A.R.L

Les sociétés Ouargaz, Gazber, TMRDA et Mahatta doivent faire face en 2020 à un environnement de marché qui restera difficile et volatil. Dans ce contexte, la Société s'attachera à soutenir les relations de confiance avec ses clients et partenaires tout en poursuivant ses efforts de contrôle des frais afin de préserver sa rentabilité.

b. Salam Gaz S.A.

La société Salam Gaz a affiché un résultat net bénéficiaire en 2020 ce qui lui permet de distribuer du dividende en 2020.

c. SEJ S.A.

La société SEJ, maintiendra ses efforts d'extension de ses capacités de stockage pour répondre aux besoins croissants de ses clients dans un contexte de libéralisation du secteur.

d. SDH S.A.

La société SDH a affiché un résultat net bénéficiaire en 2020 ce qui lui permet de distribuer du dividende en 2021.

7. La contribution des sociétés contrôlées dans le résultat de la Société

e. Ouargaz S.A.

Ouargaz n'a pas contribué dans le résultat de la Société 2020 au titre des dividendes perçus par la Société en 2020 puisque la société Ouargaz a enregistré une perte de -9 843 k MAD au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019

f. Gazber S.A.

La contribution de Gazber dans le résultat de la Société 2020 s'élève à 4 325 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2020 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 de Gazber.

g. Mahatta S.A.R.L.

La contribution de Mahatta dans le résultat de la Société 2020 s'élève à 1 665 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2020 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 de Mahatta.

h. TMRDA S.A.R.L.

TMRDA n'a pas contribué dans le résultat de la Société 2020 au titre des dividendes perçus par la Société en 2020 puisque la société TMRDA a été immatriculée le 9 février 2017 et que le premier exercice comptable a été clôturé le 31 décembre 2018 conformément aux statuts et a enregistré une perte de 834 k MAD.

i. Salam Gaz S.A.

La contribution de Salam Gaz dans le résultat de la Société 2020 s'élève à 44 000 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2020 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 de Salam Gaz.

j. SEJ S.A.

La contribution de SEJ dans le résultat de la Société 2020 s'élève à 5 000 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2020 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 de SEJ.

k. SDH S.A.

La contribution de SDH dans le résultat de la Société 2020 s'élève à 3 000 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2020 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 de SDH.

Annexe IV

Liste des administrateurs au conseil d'administration au 31 décembre 2020

Administrateurs	Fin de mandat
Monsieur Jérôme Dechamps, président du conseil	Durée de son mandat d'administrateur
Monsieur Jérôme Dechamps	Exercice 2024
Monsieur Tarik Moufaddal	Exercice 2024
Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Wilfried Konde	Exercice 2024
Monsieur Stanislas Mittelman	Exercice 2020
Zahid International FZE, représentée par Monsieur Aladdin Riad Sami	Exercice 2021
Monsieur Zayd Mohamed Zahid	Exercice 2021
Madame Sophie Audic	Exercice 2023
Monsieur Mohammed Fikrat, administrateur indépendant	Exercice 2022
Administrateur indépendant à coopter	Exercice 2022

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

- 30 novembre 2020, Total Maroc communique ses indicateurs au 30 septembre 2020
- 30 septembre 2020, résultats semestriels 2020 de Total Maroc
- 10 septembre 2020, ouverture d'Atlantis à Larache, 1ère station "Mobility" au Maroc
- 31 août 2020, Total Maroc communique ses indicateurs au 30 juin 2020
- 10 juillet 2020, Total Maroc : résultats du premier semestre 2020
- 29 mai 2020, Total Maroc communique ses indicateurs au 31 mars 2020
- 30 avril 2020, communication financière Total Maroc au 31 décembre 2019
- 2 avril 2020, Total Maroc - Résultats annuels 2019
- 10 mars 2020, Total Maroc donne accès à la Total Card via une plateforme digitale innovante
- 28 février 2020, Total Maroc communique ses indicateurs au 31 décembre 2019
- 6 février 2020, Procédure en cours du conseil de la concurrence

ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

En KMAD	Ernst & Young						FINACS						Total
	Montant par année			Pourcentage par année			Montant par année			Pourcentage par année			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	
<i>Total Maroc</i>	747	739	727	72%	72%	72%	220	220	220	86%	86%	86%	2.873
<i>Filiales</i>	286	286	286	28%	28%	28%							858

Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	Total
<i>Total Maroc</i>							35	35	35	14%	14%	14%	105
<i>Filiales</i>													
Total Général	1.033	1.025	1.013				255	255	255				3.836

TOTAL MAROC RAPPORT ESG 2020



TOTAL

Committed to Better Energy

SOMMAIRE

ELEMENTS GENERAUX.....3

GOUVERNANCE12

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES8

PARTIES PRENANTES19

INFORMATIONS SOCIALES.....10

ELEMENTS GENERAUX

A propos de ce rapport

Ce rapport décrit les politiques et réalisations environnementales, Sociales et la Gouvernance du Groupe Total Maroc. Il contient les éléments d'information prévus par la circulaire de l'AMMC 03-19.

Périmètre du reporting ESG

Ce rapport consolide les performances de Total Maroc en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les informations publiées dans ce rapport sont conformes aux principes des normes de références :

- L'information financière consolidée a été préparée en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2020 et telles que publiées à cette même date.
- Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).
- Le Reporting des données environnementales, sociales et sociétales est conforme aux exigences de la circulaire 03-19 de l'AMMC inspirées des standards de reporting internationaux.

Pour la détermination des thématiques prioritaires à traiter, Total Maroc s'est basé sur une étude de pertinence menée auprès des acteurs internes

À propos de Total

Total est un groupe multi-énergies, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus abordable, plus sûre, plus propre et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, notre ambition est de devenir la major de l'énergie responsable.

À propos de la branche Marketing & Services de Total

La branche Marketing & Services de Total propose à ses clients, professionnels et particuliers, une large gamme de produits et services multi-énergies— produits pétroliers, biocarburants, recharge pour véhicules électriques et services associés, gaz pour le transport routier et maritime—afin de les accompagner dans leur mobilité et la réduction de leur empreinte carbone. Nous accueillons chaque jour plus de 8 millions de clients dans nos quelque 16 000 stations-service à travers le monde. Quatrième acteur mondial du secteur des lubrifiants, nous élaborons et commercialisons des produits de haute performance pour l'automobile, l'industrie et la marine. Et pour toujours mieux répondre aux besoins de nos clients B2B, nous nous appuyons sur nos forces de vente, notre réseau logistique mondial et la diversité de notre offre. Présents dans 107 pays, nos 31 000 collaborateurs se mobilisent partout au plus près de l'ensemble de nos clients.

A propos de Total Maroc

Total Maroc est un acteur majeur sur l'ensemble du marché des produits pétroliers : réseau de stations-service, clients industriels, lubrifiants, aviation, GPL et logistique.

Présent au Maroc depuis plus de 90 ans, Total Maroc génère près de 600 emplois directs et plus de 5 000 emplois indirects, commercialise 1,5 millions de tonnes de produits pétroliers chaque année et compte 348 stations-service à travers tout le pays, dont dix autoroutières.

Troisième acteur de la distribution de produits et services pétroliers dans le pays, elle détient une part de marché estimée à 15%.

L'année 2020 en chiffres



Nos valeurs

La sécurité, le respect de l'autre, l'esprit pionnier, la force de la solidarité et le goût de la performance symbolisent la part de l'identité de Total Maroc partagée par tous les collaborateurs. Ces valeurs guident au quotidien les actions et les relations du Groupe avec ses parties prenantes.

Ces cinq valeurs fortes imposent également à l'ensemble des collaborateurs de Total Maroc une conduite exemplaire, en priorité dans les domaines suivants : la sécurité, la santé, l'environnement, l'intégrité sous toutes ses formes (notamment la lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles) et les droits de humains.

C'est par une adhésion stricte de ses collaborateurs à ces valeurs et à cette ligne de conduite que le Groupe entend construire une croissance forte et durable pour lui-même et pour l'ensemble de ses parties prenantes, concrétisant ainsi son engagement en faveur d'une énergie meilleure.

Notre business modèle

Réseau de stations-service

Avec 348 stations actives à fin 2020, Total Maroc se réinvente chaque jour pour apporter une contribution réelle à la vie des gens par la proximité et l'innovation proposant un bouquet de prestations : vente de carburants, services aux automobilistes (Total Wash, Carglass, Hard Auto, TQAS...), boutiques, ainsi qu'une offre de restauration diversifiée (cafés « Bonjour », Tacos de Lyon, Starbucks, Dar Dyafa...).

Commerce Général

Pour ses partenaires industriels Total Maroc mène une politique de différenciation sur le marché en recherchant constamment des innovations pour ses entreprises clientes, axées sur la qualité des produits, l'intégrité des quantités livrées et la régularité du service. Elle assure des prises de commande 24 h/24 et 7 j/7 grâce à une plateforme sécurisée sur internet.

Activité GPL

Total Maroc est présente dans l'activité GPL avec la vente de butane et de propane, aussi bien sous format conditionné que sous format vrac, avec les marques Total Gaz, Saada Gaz et Atlas Gaz.

Grâce à différentes filiales et participations, l'activité GPL de Total Maroc est entièrement intégrée depuis l'approvisionnement jusqu'à la distribution, en passant par l'emplissage.

Activité lubrifiants

Total Maroc distribue ses lubrifiants et produits d'entretien automobile sur plusieurs canaux et segments du marché, soit à travers son réseau de stations-service, soit à travers des distributeurs, ou encore directement à ses partenaires commerciaux et industriels tels que constructeurs automobiles, grandes industries nationales et internationales, et secteur public.

Grâce à son unité de fabrication d'huiles située à Berrechid, Total Maroc fabrique une gamme complète de lubrifiants sous les marques TOTAL et ELF,

Activité aviation

Visant à l'avitaillement des aéronefs. Total Maroc détient 50% des installations de stockage et avitaillement de carburant aviation des huit aéroports au sud du Maroc.

Des engagements certifiés

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité de son management et de son impact sur l'environnement, Total Maroc s'est vu remettre plusieurs certifications :



Quatrième élection consécutive « Total Maroc- Service Client de l'année »

Total Maroc a été plébiscité, pour la quatrième année consécutive, « Service Client de l'année » dans la catégorie « Services aux automobilistes ». Cette reconnaissance vient couronner l'action de

Total Maroc et de tous ses collaborateurs en faveur d'un service client d'excellence.

Cette nouvelle distinction est évidemment une fierté pour l'ensemble des équipes de Total Maroc et son réseau de partenaires et une véritable reconnaissance des efforts déployés par nos équipes au quotidien pour entretenir des relations de qualité avec nos clients : en station, via la plateforme service client et à travers nos réseaux sociaux.

L'étude, réalisée par le cabinet Inspire, s'appuie sur 160 tests « clients mystères » conduits sous la forme de visites physiques en stations-service, d'appels, d'e-mails ou encore d'interactions à travers les pages Facebook et Instagram de Total Maroc. Ils permettent d'obtenir une véritable photographie des attentes exprimées au quotidien par les clients et d'évaluer finement la qualité de la relation client proposée par les entreprises au Maroc.

À travers cette distinction, Total Maroc continue d'apporter la preuve de sa capacité à associer qualité produit et excellence de la relation client. En 2020, le déploiement du nouveau concept de la boutique Bonjour, qui repense le parcours client en station pour un maximum de confort, ainsi que le lancement du concept de restauration locale et authentique « Dar Dyafa », pour une expérience culinaire raffinée « comme à la maison », ont réaffirmé l'ambition de Total Maroc de servir toujours mieux ses clients.

Total Maroc opérateur responsable engagé en matière de RSE

Depuis 2017 Total Maroc obtient le label RSE décerné par la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc), pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Total Maroc est la seule société de distribution pétrolière à détenir ce label marocain.

Il s'agit d'une distinction par laquelle la CGEM reconnaît l'engagement des entreprises en matière de RSE en l'intégrant dans leur stratégie managériale et leurs opérations quotidiennes.

Le dispositif du Label RSE est multi-parties prenantes, faisant appel pour son octroi à des cabinets externes pour l'évaluation des entreprises candidates et à un comité d'attribution indépendant pour statuer sur l'attribution du label.

Le label RSE a été octroyé à Total Maroc à la suite d'une évaluation de ses comportements et de ses pratiques sur les neuf domaines d'actions constituant la charte de responsabilité sociale de la Confédération. Ces derniers portent sur le respect des droits humains, l'amélioration des conditions d'emploi, de travail et des relations professionnelles, la protection de l'environnement, la prévention de la corruption, le respect des règles de la saine concurrence, la transparence du gouvernement d'entreprise, le respect des intérêts des clients et fournisseurs, la promotion de la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants et le développement de l'engagement sociétal des entreprises. Cette démarche de labellisation a permis à Total Maroc de formaliser ses engagements, mesurer son progrès et faire connaître ses performances.



Pandémie de la Covid-19

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, Total Maroc est resté pleinement mobilisé pour satisfaire les besoins de ses clients et assurer la continuité de ses activités dans le strict respect des règles sanitaires édictées par les autorités compétentes, afin de protéger la santé de l'ensemble de ses collaborateurs. Par ailleurs un

plan d'action spécifique a été mis en place pour limiter l'impact de cette crise.

Total Maroc s'est également mobilisé pour soutenir les autorités publiques et sanitaires dans le cadre de leurs missions sur le terrain pour contribuer à préserver la sécurité sanitaire des citoyens et consolider la cohésion sociale dans notre pays.

Une démarche RSE en lien avec les objectifs de développement durable

Notre stratégie RSE vise un équilibre cohérent entre efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement. C'est une démarche de performance globale qui requiert une implication managériale au plus haut niveau, un engagement au quotidien et une posture de progrès continu.

Total Maroc s'est engagé dans une démarche d'intégration, d'ancrage et d'acceptabilité dans l'environnement local marocain. Total Maroc se positionne comme un acteur en faveur du

Education et insertion des jeunes

Total Maroc contribue au développement humain en mettant l'accent sur l'accès à l'éducation, l'insertion des jeunes la solidarité et le développement humain et social.

A travers le programme Action, Total Maroc donne à chaque salarié le temps et les moyens d'agir davantage en faveur du développement de ses territoires d'ancrage. Chaque salarié volontaire peut soutenir des projets de solidarité locaux jusqu'à 3 jours par an sur son temps de travail.

développement humain, économique et social local, en particulier autour des thèmes suivants :

Des informations complémentaires sur la responsabilité sociale et sociétale de Total Maroc peuvent être consultées sur le site Internet de la société : www.total.ma

La sécurité routière

Sensibiliser aujourd'hui les jeunes à la sécurité routière, c'est contribuer à sauver des vies demain. Total Maroc et la Fondation Sanady ont signé un partenariat en décembre 2020 pour déployer un important programme d'éducation à la sécurité routière dénommé « VIA », destiné aux collégiens et lycéens âgés de 10 à 18 ans. Depuis 2009, la Fondation Sanady se mobilise contre le risque d'échec scolaire des élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés.

Total Maroc est l'une des premières filiales du groupe Total en Afrique à mettre en œuvre ce programme. Le projet s'articule autour d'interventions dans 14 écoles auprès de 1 200 élèves. Grâce à son format pédagogique, participatif et innovant, il met les jeunes en situation réelle, pour leur permettre d'adopter les bons gestes et les rendre acteurs de leur propre sécurité.

Climat, littoraux et océans

Améliorer notre efficacité énergétique et minimiser notre impact sur l'environnement et être exemplaire dans la gestion des impacts de nos activités.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'ambition climat de Total

L'énergie est au cœur d'un des défis majeurs du 21^{ème} siècle : préserver la planète menacée par le changement climatique tout en permettant à la majorité de l'humanité de sortir de la pauvreté. En ce sens, l'énergie est indissociable des grands défis mondiaux du développement durable.

La raison d'être de Total est de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre.

Total a annoncé le 5 mai 2020 son ambition climat à horizon 2050 : atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de ses activités, depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients (scope 1+2+3), en phase avec la société. Cette ambition est soutenue par une stratégie intégrée sur les chaînes de valeur du gaz, de l'électricité et des carburants liquides, ainsi qu'avec le développement de puits de carbone.

Pour atteindre son ambition, le Groupe s'appuie sur quatre leviers : la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, la diversification de ses produits, l'accompagnement de ses clients sur le chemin de la transition bas carbone et le développement des puits de Carbone.

Le rapport climat Groupe peuvent être consultées sur le site Internet <https://www.total.com/fr/neutralite-carbone>

Total Maroc contribue à l'ambition du groupe Total de devenir la major de l'énergie responsable

Total Maroc adhère à l'ambition du groupe Total de devenir la major de l'énergie responsable et s'engage à construire des stations-service éco-responsables, à promouvoir une utilisation efficace et maîtrisée des sources d'énergie et à réduire ses émissions de composé organique volatil dans ses dépôts.

Solarisation de nos stations

Dans son réseau, Total s'est fixé pour objectif de solariser 5 000 stations. S'inscrivant dans cette dynamique, la filiale marocaine de TOTAL a intégré les technologies photovoltaïques à ses stations-service en étant la première compagnie pétrolière au Maroc à solariser un auvent.

En 2019 Total a inauguré sa 1 000^{ème} station-service solarisée, c'est-à-dire équipée de panneaux solaires pour fournir de l'électricité. La mise en service des équipements solaires sur les toitures de la station TOTAL Palmeraie à Marrakech au Maroc a marqué une étape symbolique dans le déroulement du projet mondial de solarisation des stations-service du réseau du Groupe, lancé fin 2016.

En 2020, Total Maroc poursuit ses efforts pour devenir un acteur majeur dans les énergies renouvelables à travers la construction de « flagship » 100% éco-responsable, notamment la station Atlantis avec 60 panneaux solaires, d'une surface totale de 320 m², couvrant 30 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement de la station.

Au 31 décembre 2020, 70 stations sont solarisées.

70 stations
solarisées

30% de
consommation
d'énergie couverte

1 000^{ème} station-
service Total
solarisée inaugurée
au Maroc

Installation des bornes de recharge pour véhicules électriques

Face au développement rapide de l'ère de la mobilité électrique au Maroc, Total Maroc a lancé un projet d'équipement de ses stations autoroutières en bornes de recharge de véhicules électriques.

Chaque borne permet la recharge simultanée de 1 à 2 véhicules avec des puissances de charge allant de 22 à 50kW. Toutes les stations de recharge sont équipées d'une à trois prises qui permettent de récupérer une autonomie suffisante (jusqu'à 80% d'autonomie).

Au 31 décembre 2020, 17 stations sont équipées d'au moins une borne de recharge pour véhicules électriques.

17 stations sont équipées de bornes de recharge électrique

Jusqu'à **80%** d'autonomie

Des puissances de charge allant à **50kW**

Total Maroc - acteur exigeant dans la gestion des facteurs environnementaux

Total Maroc traite les facteurs environnementaux avec le plus haut degré d'exigence. Cette démarche de progrès est non seulement un prérequis pour mener nos opérations, mais aussi un avantage concurrentiel. C'est également une source de fierté pour tous les collaborateurs et un engagement fort envers nos parties prenantes.

Des dispositifs innovants pour prévenir les impacts environnementaux

Total Maroc continue de réduire les impacts environnementaux liés à ses activités.

Valorisation des déchets - collecte des huiles usagées dans ses stations-service et chez ses clients B2B

Total Maroc propose à ses clients un service de récupération des huiles usées. La collecte des huiles usagées auprès des stations-service de Total Maroc et certains clients s'inscrit dans une logique de développement durable. Leur utilisation contribue à la préservation des ressources naturelles et permet une élimination des déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Préservation et protection des ressources en eau par l'utilisation d'eau recyclée

L'expérience spécifique de Total Maroc dans le recyclage des eaux a conduit à la détermination des caractéristiques typiques et distinctifs, ayant permis à la mise en place des meilleurs systèmes de traitement des eaux.

Prévention des pollutions des eaux et des surfaces

Grâce à l'installation de cuves de carburant à double paroi ou stratifiées avec limiteurs de remplissage et détecteurs de fuites dans le cadre de la construction ou la rénovation de nos stations-service.

Généralisation du télé-jaugeage des cuves de carburant sur notre réseau de stations-service

Cette méthode de suivi de stocks offre une multitude d'avantages tant du point de vue suivi des stocks en station que du point de vue prévention environnementale.

INFORMATIONS SOCIALES

Les grandes lignes de la politique RH :

Total Maroc privilégie la diversité des profils et des compétences

La politique de recrutement de Total Maroc vise à acquérir de nouveaux talents en vue d'accompagner l'évolution de l'entreprise et assurer un développement pérenne de ses activités.

Pour accompagner son développement, Total Maroc privilégie la diversité des profils et des compétences. Tout en encourageant l'esprit d'équipe, la politique des Ressources Humaines veille à révéler les talents en donnant à chacun les clés de sa réussite au sein de la société.

Durant les trois derniers exercices, Total Maroc a recruté 39 collaborateurs dont 41% de femmes, contre 15 départs.

Rémunération à un niveau compétitif et motivant

Notre politique de rémunération est fondée sur les principaux piliers suivants :

- Rémunérer à un niveau compétitif et motivant : La rémunération combine des éléments fixes et variables, individuels et collectifs, immédiats et différés sur la base de la performance personnelle et de critères économiques.
- Rémunérer avec équité : Les responsabilités exercées et les performances doivent être appréciées avec équité. Pour ce faire Total Maroc a mis en place des outils tels que l'évaluation des postes et l'Entretien Individuel Annuel.

En plus du salaire de base, la rémunération au sein de Total Maroc est globale, elle comprend des éléments de rémunération variables (bonus/part variable, éventuelles primes, actionnariat salarié...) et des avantages sociaux (retraite, prévoyance...).

Gestion des carrières :

Une fonction de « développeur de talent » a été mise en place en 2019 pour renforcer l'accompagnement auprès de chaque collaborateur sur son développement professionnel et pour apporter un support dédié et individualisé lui permettant de devenir acteur de son évolution de carrière.

La formation pour le développement des compétences

Notre politique de formation poursuit les objectifs suivants :

- La sécurité est un de nos piliers : un parcours de formation obligatoire est défini en fonction de chaque poste permettant d'avoir les formations indispensables pour la tenue des postes. Cette formation concerne aussi toute nouvelle recrue qui se voit, dès le premier jour, bénéficier d'un parcours de formation d'intégration Sécurité.
- Poursuite de l'effort de formation aux différents métiers de Total Maroc nécessaires à l'exercice de leur métier, afin d'atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route de Total Maroc :
 - Développement de l'innovation et du digital,
 - Développement de la transversalité des collaborateurs par des formations de développement des compétences (développement personnel et d'évolution professionnelle),
 - Maintien du focus sur les formations en management.

Le nombre de salariés formés au titre de l'exercice 2020 est de 175 collaborateurs pour un budget de 1 MMAD.

Total Maroc primée pour sa participation au forum « HANDICAP Maroc »

Total Maroc a participé en novembre 2019, à la 4^{ème} édition du Forum de l'emploi « Handicap Maroc » pour le recrutement et l'entrepreneuriat dédié aux personnes handicapées et à besoins spécifiques. Ce Forum a toujours eu pour ambition de faire de ce rendez-vous une occasion pour des rencontres novatrices visant à faciliter l'échange entre le public en situation de handicap, les professionnels de l'emploi et les entreprises qui recrutent dans les différents secteurs de l'économie nationale.

A l'issue de cette participation Total Maroc a reçu le titre de « RECONNAISSANCE » pour son engagement et son soutien en faveur de l'insertion des personnes en situation d'handicap.

La santé et la sécurité de nos collaborateurs

Total Maroc assure la promotion de la santé individuelle et collective auprès de ses salariés. La prévention, la sensibilisation, l'écoute et l'intervention sont assurées par des campagnes ciblées (vaccination, dépistage, visites médicales annuelles...).

Mesures prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Total Maroc assure la mise en place :

- Des process garantissent le respect de l'équité de traitement pour tous, notamment dans les actions de Recrutement, Évaluation, Accès aux formations, Mobilité, Promotion, Rémunération et Conditions de travail ;
- Des communications, guides, et outils de suivi.

Total Maroc développe les compétences et les carrières de ses collaborateurs en excluant toute discrimination.

Développement du capital humain et promotion de la diversité

Total Maroc génère près de **600** emplois directs dont près de 20% de femmes et plus de 5 000 emplois indirects.

	2020	2019	2018	
Effectif par branche	Total Maroc	312	318	315
	Gazber	61	61	61
	Ouargaz	28	32	30
	Mahatta	160	161	170
	Total général	561	572	576
Répartition par type de contrat	CDI	98%	98%	98%
	CDD	1%	1%	1%
	Stagiaire ANAPEC	1%	1%	1%
Répartition par catégorie	Ingénieurs et cadres	34%	33%	34%
	Agents de maîtrise	17%	16%	16%
	Autres	48%	49%	49%
Répartition par ancienneté	[0 - 15]	46%	54%	53%
	[15 - 25]	41%	35%	36%
	[>25]	13%	12%	11%

Le respect et la communication au cœur des relations sociales

La liberté d'association syndicale est un droit chez Total Maroc. Pour maintenir de façon pérenne un climat professionnel serein, Total Maroc privilégie un dialogue continu de qualité avec ses partenaires sociaux. Total Maroc dispose de 38 représentants de personnel pour zéro jour de grève et zéro litige social.

GOVERNANCE

Organes de gouvernance

Garants de la bonne marche de la Société et de la concrétisation des orientations stratégiques de ses activités commerciales, les organes de gouvernance de la Société assurent le respect des valeurs de Sécurité, de Respect de l'Autre, d'Esprit Pionnier, de la Force de la Solidarité et du Goût de la Performance. Ces organes se déclinent comme suit au 31 décembre 2020 :

Assemblée générale

Une assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social, soit au plus tard le 30 juin de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions d'ordre ordinaire telles que prévues par la loi et ses statuts qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Un conseil d'administration engagé et mobilisé, au service de l'ambition Total

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent. Il autorise les sûretés émises par la Société, les conventions réglementées à conclure et la cession des biens immobiliers. Il convoque l'assemblée générale et en fixe son ordre du jour.

La composition du conseil d'administration de la Société au 30 mars 2021 se décline comme suit :

Administrateurs	Fonction	Nomination / Renouvellement	Fin de mandat
Monsieur Jérôme Dechamps, président du conseil	Président du conseil d'administration	Conseil d'administration du 28/09/2015	Durée de son mandat d'administrateur
Monsieur Jérôme Dechamps	Administrateur	Assemblée générale ordinaire du 02/05/2019	Exercice 2024
Monsieur Tarik Mofaddal	Administrateur	Cooptation par le conseil d'administration du 27/08/2019 avec effet au 1/09/2019	Exercice 2024
Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Wilfried Konde	Administrateur	Assemblée générale ordinaire du 02/05/2019	Exercice 2024
Monsieur Stanislas Mittelman	Administrateur	Cooptation par le conseil d'administration du 24/05/2016	Exercice 2020
Zahid International FZE, représentée par Monsieur Aladdin Riad Sami	Administrateur	Assemblée générale mixte du 05/06/2020	Exercice 2021
Monsieur Zayd Mohamed Zahid	Administrateur	Assemblée générale mixte du 05/06/2020	Exercice 2021
Madame Sophie Audic	Administrateur	Cooptation par le conseil d'administration du 09/12/2020	Exercice 2023
Monsieur Mohamed Fikrat	Administrateur indépendant	Assemblée générale mixte du 05/06/2020	Exercice 2022

Le conseil d'administration reflète une diversité et une complémentarité d'expériences, d'expertises, de nationalités et de culture, nécessaires pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de Total Maroc.

Administrateurs indépendants

Afin de se conformer aux nouvelles exigences légales de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, l'assemblée générale ordinaire de la Société ayant approuvé les comptes 2019 le 5 juin 2020 a nommé, sur proposition du conseil d'administration de la Société du 25 mars 2020, deux nouveaux administrateurs indépendants, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes 2021.

Les administrateurs indépendants sont sélectionnés par le conseil d'administration en examinant leur indépendance. Le conseil ainsi que les actionnaires de Total Maroc considère qu'ils sont indépendants dès lors qu'ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de juger. Cette appréciation s'est appuyée pour chaque administrateur indépendant sur les critères d'indépendance afin qu'ils soient indépendants d'esprit et de caractère.

Les incompatibilités :

Les administrateurs indépendants seront soumis aux conditions de capacité et aux règles d'incompatibilité prévues par la loi sur la société anonyme, à savoir :

- L'exercice de certaines activités est incompatible avec celui des fonctions d'administrateur, notamment concernant les fonctionnaires, la fonction publique ;
- Les commissaires aux comptes ne peuvent pas être nommés administrateurs des sociétés qu'ils contrôlent, moins de cinq années après la cessation de leurs fonctions ;
- Certaines condamnations pénales impliquent des incapacités entraînant l'interdiction d'être administrateur.

Profil et compétences requises :

Les administrateurs indépendants devront également jouir de la compétence juridique, financière et comptable, de l'expérience professionnelle de l'administrateur, ainsi que les autres qualités de force de caractère, de bonne connaissance de l'entreprise et de son environnement, de loyauté (agir dans l'intérêt social) et d'honnêteté, de prudence et de diligence, de transparence, de respect de la confidentialité....

Nombre de mandats par administrateur

Au sein de la Société, il n'existe aucune limitation légale ou statutaire du nombre de mandats par administrateur.

Assiduités aux séances du conseil

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2020. L'assiduité aux séances du conseil s'est située entre 88% et 100% comme suit :

Date de séances	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Nombre d'administrateurs au total
25/03/2020	7	7
07/09/2020	7	8
16/09/2020	7	8
09/12/2020	7	8

Rémunération des administrateurs

Conformément à la loi, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le conseil d'administration dans la limitation du montant global maximum de jetons de présence autorisé par l'assemblée générale ordinaire. Au titre de l'exercice 2020, les administrateurs indépendants du conseil d'administration de Total Maroc ont perçu en cette qualité une rémunération préalablement décidée par l'assemblée générale ordinaire de la Société le 5 juin 2020 et arrêtée par le conseil d'administration du 9 décembre 2020.

Evaluation

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont fixées dans son règlement intérieur arrêté par le conseil d'administration du 18 décembre 2017. Ce règlement intérieur précise la mission du conseil d'administration et ses règles de fonctionnement et d'organisation de ses travaux.

Le règlement intérieur précise les règles de prévention de conflits d'intérêts des administrateurs. Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur agit indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise. Chaque administrateur est tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société et de prendre toute décision de nature à résoudre cette difficulté dans le cadre de la législation applicable. Un conflit d'intérêts est une situation où les intérêts de la Société sont en conflit, direct ou indirect, avec les intérêts personnels d'un administrateur. Conformément à ce règlement intérieur, chaque administrateur notifie chaque année au président du conseil d'administration l'absence d'un conflit d'intérêt et dès qu'il en a connaissance l'existence d'un conflit d'intérêt.

Rémunération des dirigeants (enveloppe globale, stock-options par dirigeant, avantage en nature)

En MMAD	2020	2019
Rémunérations globales y compris les charges patronales	24	25

Direction générale

La Société est dotée d'une gouvernance dualiste en la présence d'un président du conseil d'administration et d'un directeur général.

Le conseil d'administration du 27 août 2019 a nommé Monsieur Tarik Moufaddal au poste de directeur général à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée indéterminée. Il a conformément à la loi tous les pouvoirs pour engager la Société à l'exception de ce qui relève de la compétence du conseil d'administration telle que prévue par la loi 17-95 relative à la société anonyme.

Comité audit

Le comité d'audit de la Société a été créé par le conseil d'administration du 15 décembre 2015.

Le comité d'audit au sein de la Société assure :

- Le suivi de l'élaboration de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité marocaine du marché des capitaux,
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques liés à la société,
- Le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés,
- L'examen et le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes,
- L'émission de recommandation à l'assemblée générale sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée,
- Tout en rendant compte régulièrement au conseil d'administration de ses missions.

La composition du comité d'audit de la Société au 31 décembre 2020 se décline comme suit :

Membre du comité	Fonction	Nomination Renouvellement
Zahid International FZE, représentée par Monsieur Aladdin Riad Sami	Président du comité d'audit	15 décembre 2015
Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Wilfried Konde	Membre du comité d'audit	13 décembre 2019
Madame Sophie Audic	Membre du comité d'audit	9 décembre 2020
Monsieur Mohammed Fikrat, administrateur indépendant	Membre du comité d'audit	7 septembre 2020

Madame Najette Kheiri, assurant les fonctions de secrétaire du comité d'audit de la Société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société a été mis à jour à la suite de la démission de Madame Patricia Buisson Hays Narbonne en qualité d'administrateur et de membre du comité d'audit de la Société le 9 décembre 2020 et à la cooptation de Madame Sophie Audic en qualité d'administrateur et de nouveau membre du comité d'audit de la Société lors du conseil d'administration du 9 décembre 2020.

Une relation avec nos actionnaires fondée sur la confiance

Nos actionnaires sont nos partenaires vitaux, chez Total Maroc, nous leur fournissons donc une information financière précise, régulière et transparente. Mais pas seulement. Nous pensons que pour mériter la confiance de nos actionnaires, nous nous devons d'entretenir une communication fidèle et régulière à travers divers canaux de communication :

- Communiqués de presses réguliers sur les éléments importants relatifs à l'activité de la Société et sur les informations privilégiées pouvant avoir un impact sur le cours de bourse de la Société,
- Avis de réunion des actionnaires en assemblée générale,
- Texte et exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration,
- Projet d'affectation des résultats proposé par le conseil d'administration,
- Liste des administrateurs au conseil d'administration,
- Nombre total des droits de vote disponibles pour chaque catégorie d'actions et nombre de chaque catégorie d'actions composant le capital social de la Société,
- Inventaire, des états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le conseil d'administration,
- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport général et spécial des commissaires aux comptes soumis à l'assemblée,
- Liste des convention libres et réglementées,
- Résultat des votes des résolutions soumises à l'assemblée générale.

Dans l'intérêt du renforcement de la bonne gouvernance au sein de Total Maroc, une importance particulière est accordée au respect des règles de parité et d'égalité entre actionnaires.

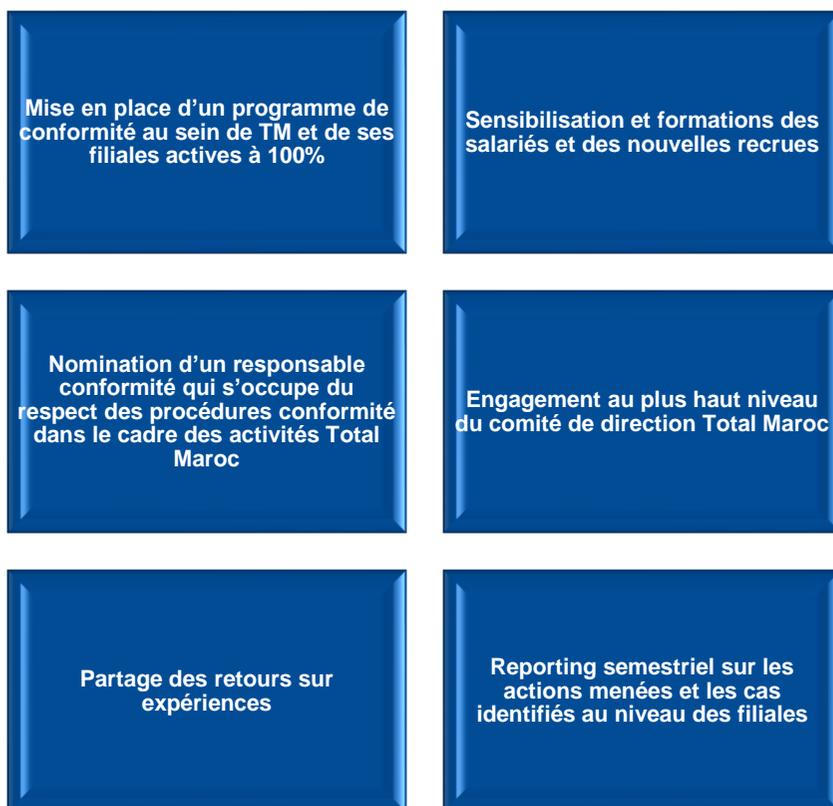
Ethique, déontologie et prévention de la corruption :

Une tolérance zéro pour ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes

Le Respect de l'Autre est une valeur cardinale chez Total Maroc, il est au cœur de notre Ethique collective, de notre façon de faire vivre l'Exemplarité. Le Respect de l'Autre va de pair avec l'honnêteté, une intégrité sans faille, et par conséquent le rejet de toute forme de corruption et de fraude.

Nous prôtons la tolérance zéro pour ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes et tout particulièrement la corruption, le trafic d'influence ou encore les manquements au droit de la concurrence.

Total Maroc engage nombreuses actions pour prévenir la corruption :

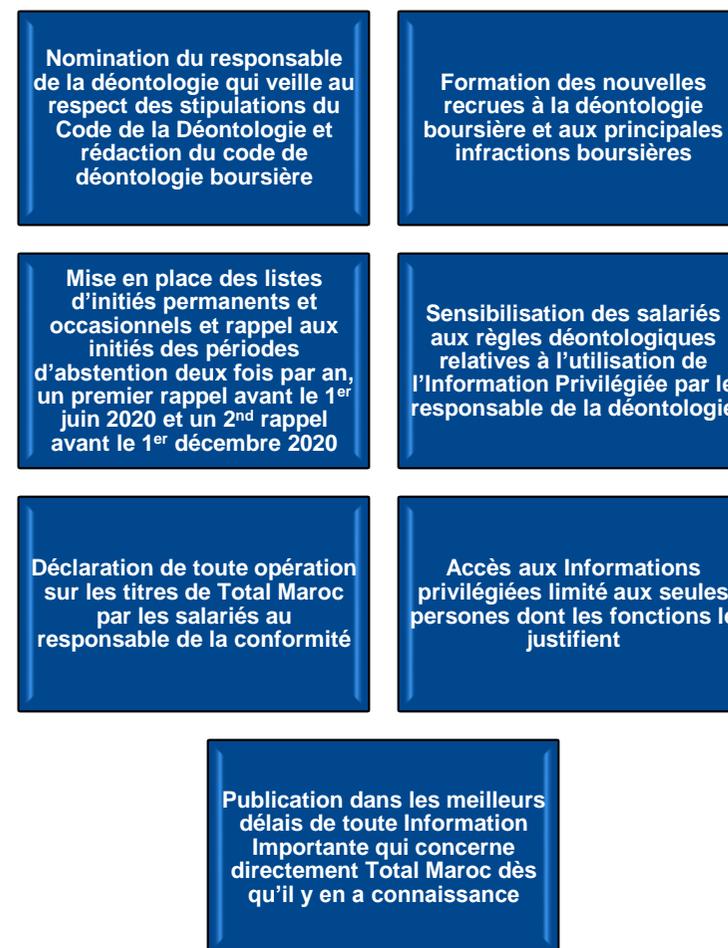


Au titre de l'exercice 2020, aucun incident de corruption n'a été constaté au sein de Total Maroc.

Déontologie boursière

Total Maroc veille à l'observation des règles de conduite par les initiés permanents et occasionnels dans la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées. C'est dans cet esprit que depuis son

introduction en bourse en 2015, plusieurs actions ont été mises en place :



Éthique : Notre Engagement pour une conduite exemplaire

Pour Total Maroc, respecter l'environnement dans lequel il évolue et répondre aux attentes de ses parties prenantes sont le gage d'une croissance durable et responsable. Depuis 2001, le Comité d'Éthique est chargé de veiller à la mise en œuvre de notre Code de conduite. Il a aussi et surtout un rôle d'écoute, de soutien et de conseil aux collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes de notre Société. Le Comité peut être sollicité pour poser une question ou demander un conseil relatif à l'application ou au respect du Code de conduite, rapporter tout fait présentant des risques sérieux dans les domaines de la corruption, de la fraude, des pratiques anticoncurrentielles, des discriminations, du harcèlement au travail, de la santé, l'hygiène et la sécurité au travail, ainsi que la protection de l'environnement.

PARTIES PRENANTES

Le dialogue avec nos parties prenantes - une dimension essentielle de la conduite responsable de nos activités

Total Maroc considère le dialogue avec ses parties prenantes internes et externes comme une dimension essentielle de la conduite responsable de ses activités et de la prise en compte des enjeux long terme du développement durable dans sa stratégie et ses politiques. Ce dialogue contribue à éclairer les décisions de Total Maroc en participant à l'identification des risques et des impacts de ses activités, ou plus largement à une meilleure compréhension de l'évolution des attentes et tendances sociétales. Il constitue également un moyen efficace d'identifier les leviers de création de valeur locale.

Etat

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2011, reconnaissent les obligations qui incombent aux Etats de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme.

Total Maroc agit dans le respect de l'environnement et de la culture du pays dans lequel il est présent. Total Maroc respecte la souveraineté du pays hôte et n'intervient ni dans le fonctionnement ni dans le financement de la vie politique. Total Maroc se réserve toutefois le droit d'exprimer auprès du gouvernement, le cas échéant, sa position sur les sujets concernant ses activités, ses collaborateurs et ses actionnaires, ainsi que ses convictions quant à l'importance de respecter les droits de l'homme.

Communautés locales

Total Maroc respecte les droits des communautés locales en identifiant, en prévenant et en limitant tout impact négatif sur leur environnement et leur mode de vie et en y remédiant le cas échéant. Total Maroc cherche systématiquement à instaurer le dialogue le plus en amont possible pour nouer des relations durables avec ces communautés, et est attentif à leurs opportunités de développement.

Des mécanismes de réclamation et des mesures correctives sont conçus et mis en œuvre, en particulier à l'intention des groupes vulnérables dont les populations autochtones.

Clients

Total Maroc fournit à ses clients des produits et des services de qualité en cherchant toujours à apporter la meilleure performance, à un prix compétitif.

Attentif aux besoins de ses clients, Total Maroc contrôle, évalue et améliore constamment ses produits, ses services, sa technologie et ses procédés, de façon à assurer la qualité, la sécurité, l'efficacité énergétique et l'innovation à chaque étape des processus d'élaboration, de production et de distribution.

Nous veillons à assurer la confidentialité des données que nos clients nous confient, dans le respect des réglementations relatives aux données personnelles.

Fournisseurs

Avec ses fournisseurs, le Groupe veille aux intérêts de chaque partie, dans le respect des conditions contractuelles claires et négociées de manière équitable.

Cette relation repose sur trois piliers : le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements. Total Maroc choisit des fournisseurs avec une capacité à faire des affaires de manière responsable.

Nous pensons que la construction de relations durables repose sur le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements, mais aussi sur des références partagées. Aussi nous leur demandons de :

- Respecter et faire respecter par leurs propres fournisseurs, nos Principes Fondamentaux dans les Achats. Issus de notre Code de conduite, ils constituent les fondements de la relation durable que nous souhaitons construire avec eux ;
- Être particulièrement attentifs au respect des normes et procédures en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les conditions de travail de leurs salariés, ainsi que des salariés de leurs propres fournisseurs ;
- Accepter d'être audités afin d'évaluer et d'améliorer continuellement le respect de ces principes.

Les partenaires industriels et commerciaux

Le Code de conduite Total s'applique au sein de toute entreprise commune (joint-venture) que le Total Maroc dirige ou dont il est l'opérateur.

Dans les autres cas, Total Maroc met tout en œuvre pour que les dirigeants ou l'opérateur de la joint-venture applique(nt) des principes équivalents à ceux énoncés dans le Code de conduite Total.

Actionnaires

Total Maroc s'attache à mériter la confiance de ses actionnaires avec l'objectif d'assurer la rentabilité et la pérennité de leur investissement.

Total Maroc leur fournit régulièrement des informations transparentes et complètes et maintient un dialogue constructif avec eux par l'intermédiaire de divers canaux de communication. Il est à l'écoute de leurs attentes, préoccupations et questions, quel que soit le sujet. Tout ceci dans le respect des réglementations boursières applicables et avec des comptes reflétant fidèlement les opérations de la Société.